

*Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU
SMITVAD
DU PAYS DE CAUX**

Septembre à Décembre 2017



SOMMAIRE

RÉPERTOIRE CHRONOLOGIQUE

N°DECISION	OBJET	FOLIO
02/2017	Dépenses imprévues – virement de crédits	1

DÉLIBÉRATION	OBJET	FOLIO
01.01.09.17	Participations au Smitvad	3
01.24.11.17	Constitution de provisions pour risques	16
02.24.11.17	Participations exceptionnelles au budget 2017	19
03.24.11.17	Décision modificative n°2 au budget 2017 - budget principal	22
04.1.24.11.17	Débat d'orientation budgétaire 2018 - budget principal	26
04.2.24.11.17	Débat d'orientation budgétaire 2018 - budget annexe	43
05.24.11.17	Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)	46
06.24.11.17	Demande de retrait d'Ecalles Alix par la communauté de communes de la région d'Yvetot	51
01.21.12.17	Budget primitif 2018 budget principal	54
02.21.12.17	Participation des collectivités au budget du Smitvad 2018	58
03.21.12.17	Budget primitif 2018 budget annexe programme local de prévention des déchets	63
04.21.12.17	Adoption du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés	67
05.21.12.17	Convention avec les communautés de communes pour le soutien au développement d'une activité de réemploi	70
06.21.12.17	Consultation pour un marché d'AMO pour l'adaptation du contrat de DSP des unités de traitement du Smitvad	75





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

DECISION N° 2-2017

Dépenses imprévues – virement de crédits

Le Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux,

Vu le code général des, les articles L2322-1 et L2322-2 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT)

Vu le Budget 2017 du budget principal,

Vu les crédits disponibles au chapitre 022 – dépenses imprévues,

Vu l'insuffisance de crédits prévus en section de fonctionnement au chapitre 012 – charges de personnel,

DECIDE

Article 1 :

Le Président décide le virement de crédit du chapitre 022 de 8 000 € au chapitre 012 du budget principal du Smitvad :

Chapitre/article	Désignation	Montant
012	Charges de personnel et frais assimilés	
64111	Rémunération principale	5 600 €
6453	Cotisations caisses de retraite	750 €
6456	versement FNC du supplément familial	850 €
6478	Autres charges sociales	800 €
	TOTAL CHAPITRE	8 000 €
022	Dépenses imprévues	- 8 000 €
	TOTAL GENERAL	0 - €

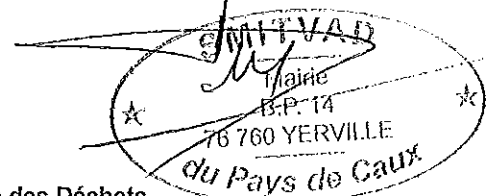
Article 2 :

Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine séance, conformément aux articles précités ;

Ampliation adressée :

- Madame la Préfète de de la Seine-Maritime,
- Monsieur le Receveur Syndical

Fait à Yerville,
Le Président,
Jean-Jacques DEMARES





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

**BORDEREAU DE DEPOT DE
DOCUMENTS BUDGETAIRES VALANT
ACCUSE RECEPTION**

PREFECTURE

Direction des Relations avec les Collectivités
Locales et des Elections

7, place de la Madeleine – CS 16036

76 036 ROUEN Cedex

Nos Réf. : EB 2017.12.50

Affaire suivie par : Estelle Bouteiller

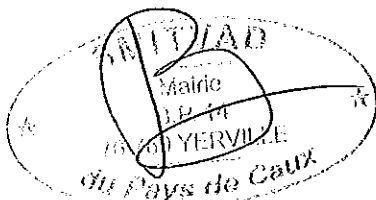
Courriel : contact@smitvad.fr

A établir en 2 exemplaires

Yerville, le 14 décembre 2017

NATURE DES DOCUMENTS	REF de l'ACTE	Nombre d'exemplaires
DECISION Dépenses imprévues – virement de crédits	N° 2 - 2017	1

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la Préfecture :



Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 ☎ 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr



Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 1^{er} septembre 2017

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	47
Présents :	30
Pouvoirs :	01
Votants :	31

RESULTATS DES VOTES

Pour :	29
Contre :	02
Abstentions :	00
Ne prennent pas part au vote :	

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE COMPTE TENU DE :

- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le : **05 SEP. 2017**
- de son affichage le :
04 SEP. 2017
- de sa notification le :

PARTICIPATIONS AU SMITVAD

Délibération n°: 01-01/09/2017

L'an deux mille dix-sept, le premier du mois de septembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le dix-sept août deux mille dix-sept, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, se sont réunis en séance publique à la salle de la Mairie d'Yerville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DEMARES, Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Commune de communes de Canton de Caux (C.C. 111) Caux					
Titulaires	Mme Florence DURANDE	AE	Suppléants	M. Dominique FOUBERT	
	M. Bernard HOUSSAYE	P		M. Cyriaque LETHUILLIER	
	M. Pierre LEMETAIS	AE		M. Jean-Claude DESCHAMPS	
	M. Patrick BUCOURT	AE		M. Franck COTTARD	
	M. Daniel LEMESLE	AE		M. Jean-François LEDON	P
	M. Patrick LEFEBVRE	P			
	Mme Thérèse BARIL	P			
	M. Raphaël LESUEUR	AE			
Commune de communes de Canton de Caux (C.C. 111) Caux					
Titulaires	M. Jean-François ALIGNY	P	Suppléants	M. Rémy BELLANGER	
	M. André-Pierre BOURDON	AE		M. Michel CLATOT	
	M. Hubert BUQUET	AE		M. Luc DAVID	
	M. Raymond CARPENTIER	P		Mme Isabelle DUJARDIN	
	M. Jean-Michel COLOMBEL	P		M. Gérard FOUCHE	
	M. Pascal DEBREE	P		M. Yves GRENET	
	M. Philippe DUFOUR	AE		M. Yves LEFRIQUE	
	M. Jean-Marie FERMENT	P		M. Frédéric LEJEUNE	
	M. Jérôme LHEUREUX	P		M. Michel LIEURY	
	M. Jean-Louis LUYPAERT	P		M. Alain ROILVE	
	M. Joël SALLE	AE		M. Pascal VANIER	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	AE		M. Eric SELLE	

Commune de communes (PAGODE) - Bouilly - Maylle			
Titulaires	Mme Séverine FREMONT	P	M. Claude BOUTEILLER
	M. Claude LESEIGNEUR	P	M. Luc LEFRANCOIS
	M. Olivier LECONTE	P	M. Olivier RICOEUR
	M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES	AE	M. Daniel COLLARD
	M. Jean-Jacques DEMARES	P	M. Arnaud LAURENT
	Mme Françoise HERVIEUX	P	M. Philippe CORDIER
	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	AE	M. Yves HUBERT
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P	Mme Marcelle DUSSAUX
	M. Dominique LACHEVRES	AE	M. Emmanuel FECAMP
Mme Marie-France BEAUDOIN	AE	M. Philippe LANGNEL	
Commune de communes (PAGODE) - Bouilly - Maylle			
Titulaires	M. Fabrice DUBUS	P	Mme Martine LACOMBLEZ
	M. Olivier BUREAUX	P	M. Williams DELARUE
	M. Guy LE VERDIER	P	M. Jean-Marie BAYEUL
	M. Franck HERICHER	AE	M. Jean-François BLOC
	M. Martial HAUGUEL	AE	Mme Christine LEVAVASSEUR
	Mme Monique HOUSSAYE	AE	M. Jacques VOLLET
	M. Victor BOUCHER	P	M. Eric BERANGER
	M. Edouard LHEUREUX	P	M. David CHANDELIER
	M. Paul POTEL	P	M. Jacques DEPREZ
	M. Michel CHARDONNET	P	M. Denis FAUVEL
	M. Norbert GAINVILLE	P	M. Christine LE GALL
	M. Christian GIFFARD	P	Mme Thérèse CALAIS
	M. Edouard LEFORESTIER	P	M. Jacques GUEROULT
	Mme Séverine LEMOINE	AE	M. Philippe PASQUIER
	M. François POINTEL	AE	Mme Anne ROQUIGNY
Commune de communes (PAGODE) - Bouilly - Maylle			
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Mme Odile DECHAMPS
	M. Lionel GAILLARD	P	M. Daniel DELAFENETRE

Pouvoirs :

Communauté de communes de Plateau de Caux Doudeville Yerville - M. Alfred TRASSY PAILLOGUES donne pouvoir à M. Jean-Jacques DEMARES.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Séverine FREMONT, déléguée de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.



Vu le CGCT,

Vu Les statuts du Smitvad du 26 octobre 2015,

Vu la dissolution de la Communauté de Communes Cœur de Caux et l'adhésion de 15 communes à la Communauté d'Agglomération Caux vallée de Seine, la commune de Rocquefort à la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot, toutes deux adhérentes au SEVEDE,

Vu la fusion de la Communauté de Communes du Canton de Valmont vers la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral

Vu l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2017 instituant les nouveaux statuts du Smitvad, consécutifs à la Loi NOTRe, applicables au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération n° 02-12/12/2016 fixant les participations des collectivités pour 2017,

Considérant que les collectivités mentionnées précédemment n'ont pas adhéré au Smitvad au 1^{er} janvier 2017,

Considérant les montants des contributions établies conformément aux statuts du Smitvad,

Considérant que lesdites collectivités ont été sollicitées par des titres de recettes émis le 9 juin 2017 et non exécutés à ce jour.

Vu la délégation de service public et les engagements pris antérieurement au 1^{er} janvier 2017,

Le détail des dépenses à répartir auprès de l'ensemble des collectivités est le suivant :

- Pour la **part 1** correspondant aux annuités restantes de la créance à verser à DEXIA, pour un montant de **30 597 125 € TTC**.

Organisme prêteur - Objet de l'emprunt	Année de début	Année de fin	Capital emprunté	Capital restant dû	Intérêts restants à verser	Restant dû
DEXIA Cession de créance redevance R1 TVA 10%	2014	2033	23 964 094,17 €	21 668 842,89 €	6 146 725,43 €	27 815 568,32 € 2 781 556,83 €

Total restant dû au 1er Janvier 2017

30 597 125,15 €

Soit 68 échéances trimestrielles restant d'un montant chacune de 409 052,49 € HT jusqu'en 2033.

- Pour la **part 3**, un montant de **756 300 €** correspondant à 3 exercices de charge du personnel à étaler sur ladite durée (selon crédits prévus au budget 2017 au chapitre 012 – charges de personnel 252 100 €) est sollicité auprès des collectivités retirées,
- Pour les dépenses de la **part 4**, correspondant aux amortissements nets et aux annuités de la dette restant dus d'un montant total de **1 247 884 €**,

Elles sont réparties entre les annuités restant dues, 1 129 717,11 € détaillées ci-dessous :

Etat des emprunts en cours

Organisme prêteur - Objet de l'emprunt	Année de début	Année de fin	Capital emprunté	Capital restant dû	Intérêts restants à verser	Restant dû
Caisse d'Epargne						
Création alvéole 5 CSDU Grainville la Teinturière	2009	2020	330 000,00 €	124 212,07 €	13 310,43 €	137 522,50 €
Crédit agricole Normandie Seine						
Etudes de régularisation Extension CSDU Brametot	2005	2019	120 000,00 €	27 499,23 €	1 812,11 €	29 311,34 €
Réaménagement - extension CSDU Brametot	2008	2019	580 000,00 €	170 662,66 €	14 427,04 €	185 089,70 €
Création casier 4 - réaménagement CSDU de Brametot	2009	2020	230 000,00 €	92 463,82 €	10 233,58 €	102 697,40 €
Réaménagement final casier 3 CSDU Brametot	2012	2031	680 000,00 €	544 664,07 €	210 851,24 €	755 515,31 €
Total restant dû au 31 décembre 2016				959 501,85 €	250 634,40 €	1 210 136,25 €

Compte-tenu des emprunts renégociés - délibération du 27 octobre 2016

Remboursement Création casier 4 - réaménagement CSDU de Brametot	2009	2017	230 000,00 €	- 92 463,82 €	- 10 233,58 €	- 102 697,40 €
Création casier 4 - réaménagement CSDU de Brametot - solde annuité 2017				5 251,21 €	1 167,36 €	6 418,57 €
Création casier 4 - réaménagement CSDU de Brametot - emprunt renégocié	2017	2020	92 350,89 €	92 350,89 €	2 100,87 €	94 451,76 €
Remboursement Réaménagement final casier 3 CSDU Brametot	2012	2017	680 000,00 €	- 544 664,07 €	- 210 851,24 €	- 755 515,31 €
Réaménagement final casier 3 CSDU Brametot - Solde annuité 2017		2017		26 402,47 €	23 965,22 €	50 367,69 €
Réaménagement final casier 3 CSDU Brametot - emprunt renégocié	2017	2032	544 865,70 €	544 865,70 €	81 689,85 €	626 555,55 €
Total restant dû au 1er Janvier 2017				991 244,23 €	138 472,88 €	1 129 717,11 €

Et,

118 167 € correspondant au reliquat des amortissements des biens en cours, déduction faite des reprises de subventions figurant à l'état des immobilisations au 31 décembre 2016 :

Désignation	Année d'achat / début d'amortissement	Durée d'amort. totale / restante	Valeur achat	Total amorti	Valeur nette comptable
2031 - Frais d'études					
Etude réhabilitation 2005 -amortissement à compter de 2016	2005 - 2016	5 / 4	22 777,82	4 555,56	18 222 €
Reformulation UTOM	2008 - 2016	5 / 4	78 426,00	15 685,20	62 741 €
2033 - Frais d'insertion					
Réhabilitation EURVILLE E500	2004 -2016	5 / 4	278,79	55,76	223 €
2051 - Concessions et droits similaires					
Licences Serveur	2016 -2017	1	565,20	0,00	565 €
Licences nouveaux postes Norton Security	2016 -2017	1	120,38	0,00	120 €
Licences nouveaux postes microsoft officebusiness	2016 -2017	1	849,60	0,00	850 €
Logiciel Cosoluce 2016	2016 -2017	1	317,72	0,00	318 €
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains					
Réhabilitation EURVILLE	2003 - 2016	3 / 1	4 305,60	1 435,20	2 870 €
Réhabilitation EURVILLE	2003 - 2016	20 / 19	3 976,61	198,83	3 778 €
3 piézomètres Eurville	2005-2006	20 / 9	29 481,40	16 214,77	13 267 €
Création mare Brametot	2012 -2013	10 / 7	5 561,40	1 668,42	3 893 €
2182 - Matériel de transport					
Véhicule DACIA LODGY Yerville	2016 -2017	5	15 551,76	0,00	15 552 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique					
PC Serveur HP Proliant ML	2016 -2017	3/3	2 060,29	0,00	2 060 €
Disque dur de sauvegarde	2016 -2017	3/3	306,24	0,00	306 €
Remplacement de 2 PC fixes XP	2016 -2017	3/3	1 688,78	0,00	1 689 €
Ecran BENQ	2016 -2017	3/3	390,79	0,00	391 €
Remplacement PC portable XP	2016 -2017	3/3	1 072,69	0,00	1 073 €
Tablettes ARCHOS 121 NEON	2016 -2017	3/3	780,42	0,00	780 €
Switch Ethernet 24 ports NETGEAR GS 724T V4	2016 -2017	3/3	236,50	0,00	237 €
Routeur UTM ZYXEL USG 60	2016 -2017	3/3	877,20	0,00	877 €
NETGEAR ProSafe point d'accès WIFI-WNAP320	2016 -2017	3/3	389,15	0,00	389 €
Installation réseau paramétrage logiciel	2016 -2017	3/3	2 004,00	0,00	2 004 €
Photocopieur Ricoh AFICIO	2013 -2014	5 / 2	3 474,38	2 084,64	1 390 €
2184 - Mobilier					
3 Fauteuils GOXOA Bureau Yerville	2013 -2014	5 / 2	2 308,99	1 385,40	924 €
1 Fauteuil TECLA Bureau Yerville	2013 -2014	5 / 2	520,89	312,54	208 €
			Totaux	178 322,60	43 596,32
Total restant à amortir					134 727 €
Reprise des subventions					
Subvention - évaluation des performances de l'UMOM	2015 - 2016	5 / 4	20 700,00	4 140,00	16 560 €
Amortissements nets					118 167 €

Conformément aux règles édictées par les statuts, la répartition des contributions est calculée de la manière suivante :

Pour la part 1 - déterminée et répartie en fonction de 3 critères pondérés à hauteur de 1/3 chacun :

- o La population DGF (*Dotation globale de fonctionnement*) notifiée pour le calcul de la DGF (fiche individuelle DGF ou autre document la remplaçant) 2016
- o Le potentiel financier agrégé de l'ensemble intercommunal notifié pour le calcul du FPIC (*Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales*) corrigé du FPIC 2016
- o Le revenu fiscal agrégé de l'ensemble intercommunal notifié pour le calcul du FPIC (*Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales*) 2016

Pour la Part 3 - supportée pour moitié au titre des revenus des habitants et pour moitié au titre du tonnage.

Pour la part 4 - répartie en fonction de 3 critères pondérés à hauteur de 1/3 chacun :

- o La population DGF (*Dotation globale de fonctionnement*) notifiée pour le calcul de la DGF (fiche individuelle DGF ou autre document la remplaçant) 2016
- o Le potentiel financier agrégé de l'ensemble intercommunal notifié pour le calcul du FPIC (*Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales*) corrigé du FPIC 2016
- o Le revenu fiscal agrégé de l'ensemble intercommunal notifié pour le calcul du FPIC (*Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales*) 2016

Les données sont les bases notifiées individuellement aux collectivités concernées en 2016. :

Critère population	
Pop DGF 2016	
- Alvimare	623
- Auzouville	312
- Bennetot	190
- Bermonville	509
- Cléville	167
- Cliponville	289
- Envronville	347
- Fauville	2 275
- Foucart	375
- Hattenville	720
- Ricarville	338
- St Pierre Lavis	250
- Ste Marguerite	288
- Trémauville	107
- Yèbleron	1 423
15 communes CC vers CA CVS	8 213
- Rocquefort	339
Gedricantonde Vallmont	10 100
Total périmètre 2016	131 013

CRITERE Potentiel Financier

	PFIA	PFIA nouveau périmètre	FPIC	PFIA + FPIC
- Alvimare	294 476	4 478 969	8 469	302 945
- Auzouville	143 100		4 371	147 471
- Bennetot	79 262		2 927	82 189
- Bermonville	239 217		6 959	246 176
- Cléville	115 479		1 552	117 031
- Cliponville	119 843		4 478	124 321
- Environville	152 759		5 065	157 824
- Fauville	1 694 255		19 630	1 713 885
- Foucart	198 211		4 559	202 770
- Hattenville	296 264		11 244	307 508
- Ricarville	128 726		5 703	134 429
- St Pierre Lavis	101 606		3 953	105 559
- Ste Marguerite	112 778		4 726	117 504
- Trémauville	67 145		1 096	68 241
- Yèbleron	735 848		17 683	753 531
Total communes CC vers CA CVS	4 478 969	4 478 969	102 415 €	4 581 384
- Rocquefort	141 634	141 634	5 214	146 848
CC du Canton de Valmont	60 424,2	60 424,2	8349,06	68 773,22

Total périmètre 2016

98 474 260

98 862 850

98 007 315

Critère
population

CRITERE REVENU

	Pop INSEE 2016	Revenu	Revenu / hab
- Alvimare	619	7 980 316	12 892
- Auzouville	306	4 254 659	13 904
- Bennetot	185	2 719 879	14 702
- Bermonville	503	6 351 635	12 628
- Cléville	164	2 308 885	14 079
- Cliponville	284	3 508 856	12 355
- Environville	337	4 448 644	13 201
- Fauville	2 271	27 689 660	12 193
- Foucart	371	4 436 090	11 957
- Hattenville	703	7 770 965	11 054
- Ricarville	336	4 142 590	12 329
- St Pierre Lavis	244	3 817 850	15 647
- Ste Marguerite	284	3 970 899	13 982
- Trémauville	103	2 470 330	23 984
- Yèbleron	1 407	15 289 533	10 867
Total communes CC vers CA CVS	8 117	101 160 791	205 773
- Rocquefort	325	4 676 165	14 388
CC du Canton de Valmont	11 609	151 602 256	13 042

Total périmètre 2016

123 783

1 607 252 329

Le revenu total de la collectivité étant égal au revenu par habitant multiplié par la population INSEE

CRITERE TONNAGE

OMR répartition /hab

- Alvimare	155
- Auzouville	74
- Bennetot	41
- Bermonville	98
- Cléville	42
- Cliponville	56
- Envronville	64
- Fauville	548
- Foucart	93
- Hattenville	136
- Ricarville	66
- St Pierre Lavis	45
- Ste Marguerite	56
- Trémauville	20
- Yèbleron	271
Total communes CC vers CA CVS	1 764
- Roquefort	64
CC de canton de Valman	248

Total périmètre 2016

33 287

Le tonnage pris en compte (ordures ménagères résiduelles et encombrants) est celui de 2015 (dernier connu en décembre 2016)

Il convient pour le calcul des répartitions de ramener les données individuelles au montant total du périmètre 2016 (pris en compte pour le calcul des participations 2017) pour chacun des critères.

Exemple de calcul, pour la commune d'Alvimare :

Part 1 – population DGF

Montant population à répartir : 10 199 042 € soit 1/3 de 30 597 125 €

Population DGF : 623

Population totale 131 013

*Soit 10 199 042 € * 623 / 131 013 = 48 499 €*

La répartition est décomposée de la manière suivante :

Part 1 décomposition				Part 1 (IR4)
Population DGF	PFIA	Revenu		
Montant à répartir	10 199 042 €	10 199 042 €	10 199 042 €	30 597 425 €
- Alvimare	48 499	31 526	50 640	490 669
- Auzouville	24 288	15 346	26 999	66 633
- Bennetot	14 791	8 553	17 259	40 603
- Bermonville	39 624	25 618	40 305	105 548
- Cléville	13 001	12 179	14 651	39 834
- Cliponville	22 498	12 937	22 266	67 704
- Environville	27 013	16 424	28 229	74 686
- Fauville	177 103	178 354	175 709	591 166
- Foucart	29 193	21 101	28 150	78 444
- Hattenville	56 050	32 001	49 312	137 864
- Ricarville	26 312	13 989	26 287	66 589
- St Pierre Lavis	19 462	10 985	24 227	64 679
- Ste Marguerite	22 420	12 228	25 198	69 846
- Trémauville	8 330	7 101	15 676	38 107
- Yèbleron	110 777	78 416	97 022	286 244
Total communes CC vers CA CVS	639 362	476 758	641 930	1 758 039
- Rocquefort	26 390	15 282	29 673	74 345
CC du Canton de Valmont	96 022	6 916,8	96 074,4	2 591 420
	11 632 775	11 483 632	11 632 347	4 420 814

Part 3 décomposition			Part 3
Tonnage	Revenu		
378 150 €	378 150 €	756 300 €	
- Alvimare	1 758	1 878	3 636
- Auzouville	844	1 001	1 845
- Bennetot	466	640	1 106
- Bermonville	1 109	1 494	2 604
- Cléville	478	543	1 021
- Cliponville	631	826	1 457
- Environville	726	1 047	1 772
- Fauville	6 230	6 515	12 745
- Foucart	1 056	1 044	2 100
- Hattenville	1 546	1 828	3 374
- Ricarville	749	975	1 724
- St Pierre Lavis	507	898	1 406
- Ste Marguerite	637	934	1 571
- Trémauville	224	581	805
- Yèbleron	3 080	3 597	6 677
Total communes CC vers CA CVS	20 041	23 801	43 842
- Rocquefort	732	1 100	1 832
CC du Canton de Valmont	24 290	35 622	59 911
	45 063	60 523	105 585

	Part 4 décomposition			Part 4
	Population DGF	PFIA	Revenu	
	415 961 €	415 961 €	415 961 €	1 247 884 €
- Alvimare	1 978	1 286	2 065	5 329
- Auzouville	991	626	1 101	2 718
- Bennetot	603	349	704	1 656
- Bermonville	1 616	1 045	1 644	4 305
- Cléville	530	497	598	1 624
- Cliponville	918	528	908	2 353
- Environville	1 102	670	1 151	2 923
- Fauville	7 223	7 274	7 166	21 663
- Foucart	1 191	861	1 148	3 199
- Hattenville	2 286	1 305	2 011	5 602
- Ricarville	1 073	571	1 072	2 716
- St Pierre Lavis	794	448	988	2 230
- Ste Marguerite	914	499	1 028	2 441
- Trémauville	340	290	639	1 269
- Yèbleron	4 518	3 198	3 957	11 673
Total communes CC vers CA CVS	26 076	19 444	26 181	71 701
- Rocquefort	1 076	623	1 210	2 910
CC du Canton de Valmont	39 489	27 067	39 188	105 689
	66 592	47 134	66 573	180 300

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- d'approuver le montant des participations totales dues au titre des collectivités sortantes intégrées par les collectivités nouvellement compétentes pour les engagements contractuels pris antérieurement au 1^{er} janvier 2017 soit :

	Part 1	Part 3	Part 4	TOTAL
ex communauté de communes du Canton de Valmont	2 591 420 €	59 911 €	105 689 €	2 757 020 €
15 communes ex CC Cœur de caux	1 758 049 €	43 842 €	71 701 €	1 873 592 €
Commune de Rocquefort	71 345 €	1 832 €	2 910 €	76 087 €

- d'approuver les échéanciers suivants :

PART 1	PART 1 Montant à répartir annuellement	Communes Cœur de Caux vers CA CVS	Commune de Rocquefort vers CCRY	Communauté de communes de Valmont vers CA Fécamp Caux Littoral
2017	1 799 831 €	103 415 €	4 197 €	152 436 €
2018	1 799 831 €	103 415 €	4 197 €	152 436 €
2019	1 799 831 €	103 415 €	4 197 €	152 436 €
2020	1 799 831 €	103 415 €	4 197 €	152 436 €
2021	1 799 831 €	103 415 €	4 197 €	152 436 €
2022	1 799 831 €	103 415 €	4 197 €	152 436 €
2023	1 799 831 €	103 415 €	4 197 €	152 436 €
2024	1 799 831 €	103 415 €	4 197 €	152 436 €
2025	1 799 831 €	103 415 €	4 197 €	152 436 €
2026	1 799 831 €	103 415 €	4 197 €	152 436 €
2027	1 799 831 €	103 415 €	4 197 €	152 436 €
2028	1 799 831 €	103 415 €	4 197 €	152 436 €
2029	1 799 831 €	103 415 €	4 197 €	152 436 €
2030	1 799 831 €	103 415 €	4 197 €	152 436 €
2031	1 799 831 €	103 415 €	4 197 €	152 436 €
2032	1 799 831 €	103 415 €	4 197 €	152 436 €
2033	1 799 831 €	103 415 €	4 197 €	152 436 €
Total	30 597 127 €	1 758 055 €	71 349 €	2 591 412 €

PART 3	PART 3 Montant à répartir annuellement	Communes Cœur de Caux vers CA CVS	Commune de Rocquefort vers CCRY	Communauté de communes de Valmont vers CA Fécamp Caux Littoral
2017	252 100 €	14 614 €	611 €	19 970 €
2018	252 100 €	14 614 €	611 €	19 970 €
2019	252 100 €	14 614 €	611 €	19 970 €
Total	756 300 €	43 842 €	1 833 €	59 910 €

La part 4 est étalée en fonction des durées d'amortissements des emprunts et des biens :

PART 4	ANNUITE DE LA DETTE	AMORTISSEMENTS DES BIENS	REPRISE DES SUBVENTIONS	TOTAL des Dépenses de la part 4 à répartir	Communes Cœur de Caux vers CA CVS	Commune de Rocquefort vers CCRY	Communauté de communes de Valmont vers CA Fécamp Caux Littoral
					5,75%	0,23%	8,47%
2017	181 524,23 €	33 453,55 €	4 140 €	210 837,78 €	12 114 €	492 €	17 857 €
2018	175 788,72 €	31 600,61 €	4 140 €	203 249,33 €	11 678 €	474 €	17 214 €
2019	175 788,76 €	28 904,61 €	4 140 €	200 553,37 €	11 524 €	468 €	16 987 €
2020	104 321,76 €	25 635,92 €	4 140 €	125 817,68 €	7 229 €	293 €	10 656 €
2021	44 753,97 €	5 339,40 €		50 093,37 €	2 878 €	117 €	4 243 €
2022	44 753,97 €	2 229,04 €		46 983,01 €	2 700 €	110 €	3 979 €
2023	44 753,97 €	2 229,04 €		46 983,01 €	2 700 €	110 €	3 979 €
2024	44 753,97 €	1 672,90 €		46 426,87 €	2 668 €	108 €	3 932 €
2025	44 753,97 €	1 672,90 €		46 426,87 €	2 668 €	108 €	3 932 €
2026	44 753,97 €	198,83 €		44 952,80 €	2 583 €	105 €	3 807 €
2027	44 753,97 €	198,83 €		44 952,80 €	2 583 €	105 €	3 807 €
2028	44 753,97 €	198,83 €		44 952,80 €	2 583 €	105 €	3 807 €
2029	44 753,97 €	198,83 €		44 952,80 €	2 583 €	105 €	3 807 €
2030	44 753,97 €	198,83 €		44 952,80 €	2 583 €	105 €	3 807 €
2031	44 753,97 €	198,83 €		44 952,80 €	2 583 €	105 €	3 807 €
2032		198,83 €		198,83 €	11 €	0,5 €	16,9 €
2033		198,83 €		198,83 €	11 €	0,5 €	16,9 €
2034		198,83 €		198,83 €	11 €	0,5 €	16,9 €
2035		198,83 €		198,83 €	11 €	0,5 €	16,9 €
Total	1 129 117,14 €	184 726 €	16 560 €	1 247 833 €	71 701 €	2 911 €	105 688,60 €

Lorsque les emprunts font l'objet d'une mesure de nature à en diminuer la charge, l'annuité due par la collectivité est réduite à due concurrence.

- d'autoriser le Président à procéder à l'appel des participations dues auprès des collectivités exerçant aujourd'hui la compétence, chaque année.

Au titre de 2017, elles sont les suivantes :

Part 1 décomposition 2017				Part 1 (R1)
Montant à répartir	Population 599 944 €	PFIA 599 944 €	Revenu 599 944 €	117 000 € (R1)
- Alvimare	2 853	1 854	2 979	7 686
- Auzouville	1 429	903	1 588	3 920
- Bennetot	870	503	1 015	2 388
- Bermonville	2 331	1 507	2 371	6 209
- Cléville	765	716	862	2 343
- Cliponville	1 323	761	1 310	3 394
- Envronville	1 589	966	1 661	4 206
- Fauville	10 418	10 491	10 336	31 245
- Foucart	1 717	1 241	1 656	4 614
- Hattenville	3 297	1 882	2 901	8 080
- Ricarville	1 548	823	1 546	3 917
- St Pierre Lavis	1 145	646	1 425	3 216
- Ste Marguerite	1 319	719	1 482	3 520
- Trémauville	490	418	922	1 880
- Yèbleron	6 516	4 613	5 707	16 886
Total communes vers CVS	37 610	28 045	37 761	103 415
- Rocquefort	1 552	899	1 745	4 197
- CC du Canton de Valmont	56 884	39 038	56 514	152 486
TOTAL 2017	96 046	67 982	96 020	280 048

Part 3 décomposition 2017		Part 3	
Montant à répartir	Tonnage 126 050 €	Revenu 126 050 €	252 100 €
- Alvimare	586	626	1 212
- Auzouville	281	334	615
- Bennetot	155	213	369
- Bermonville	370	498	868
- Cléville	159	181	340
- Cliponville	210	275	486
- Envronville	242	349	591
- Fauville	2 077	2 172	4 248
- Foucart	352	348	700
- Hattenville	515	609	1 125
- Ricarville	250	325	575
- St Pierre Lavis	169	299	469
- Ste Marguerite	212	311	524
- Trémauville	75	194	268
- Yèbleron	1 027	1 199	2 226
Total communes vers CVS	6 680	7 934	14 614
- Rocquefort	244	367	611
- CC du Canton de Valmont	8 097	11 874	19 970
TOTAL 2017	15 021	20 174	35 195

Part 4 décomposition 2017

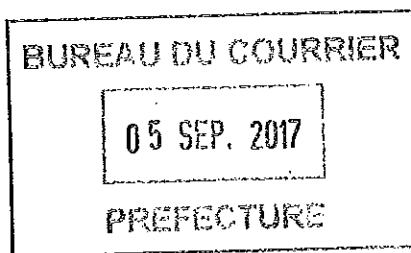
Part 4

Montant à répartir

Population PFIA Revenu
 70 279 € 70 279 € 70 279 € 210 838 €

- Alvimare	334	217	349	900
- Auzouville	167	106	186	459
- Bennetot	102	59	119	280
- Bermonville	273	177	278	727
- Cléville	90	84	101	274
- Cliponville	155	89	153	398
- Environville	186	113	195	494
- Fauville	1 220	1 229	1 211	3 660
- Foucart	201	145	194	541
- Hattenville	386	221	340	947
- Ricarville	181	96	181	459
- St Pierre Lavis	134	76	167	377
- Ste Marguerite	154	84	174	412
- Trémauville	57	49	108	214
- Yèbleron	763	540	669	1 972
Total communes vers CVS	4 406	3 285	4 423	12 114
- Rocquefort	182	105	204	492
- CC du Canton de Valmont	6 664	4 573	6 620	17 857
TOTAL 2017	11 251	7 964	11 248	30 463

APPROUVE A RAISON DE 29 VOIX POUR - 02 CONTRE - 00 ABSTENTIONS

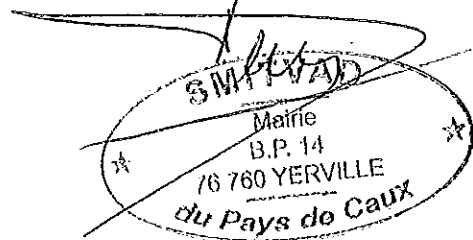


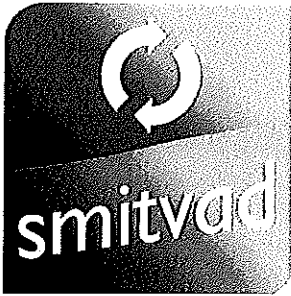
Délibéré les jours, mois et ans susdits,

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
 Jean-Jacques DEMARES





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 novembre 2017

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 47
Présents : 30
Pouvoirs : 00
Votants : 30

RESULTATS DES VOTES

Pour : 30
Contre : 00
Abstentions : 00
Ne prennent pas
part au vote :

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE COMPTE TENU DE :

- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le : 30 NOV. 2017

- de son affichage le :
27/11/2017

- de sa notification le :

CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES

Délibération n°: 01-24/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le neuf novembre deux mille dix-sept, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, se sont réunis en séance publique à la salle de la Mairie d'Yerville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DEMARES, Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Commune de Compiègne (Canton de Compiègne II - Caux)					
Titulaires	Mme Florence DURANDE	P	Suppléants	M. Dominique FOUBERT	
	M. Bernard HOUSSAYE	P		M. Cyriaque LETHUILLIER	
	M. Pierre LEMETAIS	AE		M. Jean-Claude DESCHAMPS	
	M. Patrick BUCOURT	AE		M. Franck COTTARD	
	M. Daniel LEMESLE	AE		M. Jean-François LEDON	P
	M. Patrick LEFEBVRE	AE			
	Mme Thérèse BARIL	P			
	M. Raphaël LESUEUR	AE			
Commune de Compiègne (Canton de Compiègne I - Caux)					
Titulaires	M. Jean-François ALIGNY	P	Suppléants	M. Rémy BELLANGER	
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Michel CLATOT	
	M. Hubert BUQUET	AE		M. Luc DAVID	
	M. Raymond CARPENTIER	P		Mme Isabelle DUJARDIN	
	M. Jean-Michel COLOMBEL	P		M. Gérard FOCHE	
	M. Pascal DEBREE	P		M. Yves GRENET	
	M. Philippe DUFOUR	P		M. Yves LEFRIQUE	
	M. Jean-Marie FERMENT	P		M. Frédéric LEJEUNE	
	M. Jérôme LHEUREUX	AE		M. Michel LIEURY	
	M. Jean-Louis LUYPAERT	P		M. Alain POILVE	
	M. Joël SALLE	AE		M. Pascal VANIER	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	P		M. Eric SELLE	

Commune de commune : Placental-Caux - Beauville - Yeuville					
Titulaires	Mme Séverine FREMONT	AE	Suppléants	M. Claude BOUTEILLER	
	M. Claude LESEIGNEUR	P		M. Luc LEFRANCOIS	
	M. Olivier LECONTE	AE		M. Olivier RICOEUR	
	M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES	AE		M. Daniel COLLARD	
	M. Jean-Jacques DEMARES	P		M. Arnaud LAURENT	
	Mme Françoise HERVIEUX	P		M. Philippe CORDIER	
	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	AE		M. Yves HUBERT	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P		Mme Marcelle DUSSAUX	
	M. Dominique LACHEVRES	P		M. Emmanuel FECAMP	
Mme Marie-France BEAUDOIN	P	M. Philippe LANGNEL			
Commune de commune : Lezobier-Caux					
Titulaires	M. Fabrice DUBUS	P	Suppléants	Mme Martine LACOMBLEZ	
	M. Olivier BUREAUX	AE		M. Williams DELARUE	
	M. Guy LE VERDIER	AE		M. Jean-Marie BAYEUL	P
	M. Franck HERICHER	AE		M. Jean-François BLOC	
	M. Martial HAUGUEL	AE		Mme Christine LEVAVASSEUR	
	Mme Monique HOUSSAYE	P		M. Jacques VOLLET	
	M. Victor BOUCHER	P		M. Eric BERANGER	
	M. Edouard LHEUREUX	AE		M. David CHANDELIER	
	M. Paul POTEL	AE		M. Jacques DEPRez	P
	M. Michel CHARDONNET	AE		M. Denis FAUVEL	
	M. Norbert GAINVILLE	P		M. Christine LE GALL	
	M. Christian GIFFARD	P		Mme Thérèse CALAIS	
	M. Edouard LEFORESTIER	P		M. Jacques GUEROULT	P
	Mme Séverine LEMOINE	AE		M. Philippe PASQUIER	P
M. François POINTEL	AE	Mme Anne ROQUIGNY			
Commune de commune : Lezobier-Caux					
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Sup.	Mme Odile DECHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE		M. Daniel DELAFENETRE	

Pouvoirs :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Marie FERMENT, délégué de la communauté de communes de la Côte d'Albâtre, a été nommé secrétaire de séance.



Les contributions des collectivités sortantes non payées ayant fait l'objet de recours, il convient de constituer des provisions pour risques à hauteur du montant des recettes en litige pour l'année 2017.

Vu le CGCT,

Vu Les statuts du Smitvad du 26 octobre 2015,

Vu la délibération n°01-01/09/2017 relative aux participations au Smitvad,

Considérant que les titres de recettes émis le 9 juin 2017 ne sont pas exécutés à ce jour, et afin de ne pas mettre en péril la trésorerie du Syndicat,

Dans l'attente des suites données aux recours,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, décide :

- d'approuver la constitution de provisions pour risques pour un montant de 325 706 €,
- d'inscrire la dépense au chapitre 68 – article 6875 dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels

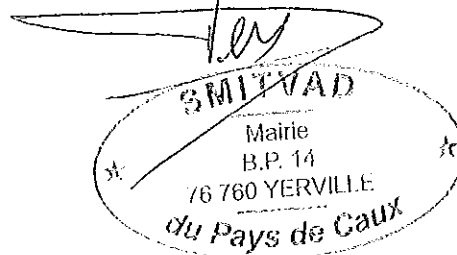
APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibéré les jours, mois et ans susdits,

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Jacques DEMARES





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 novembre 2017

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 47
Présents : 30
Pouvoirs : 00
Votants : 30

PARTICIPATIONS EXCEPTIONNELLES AU BUDGET 2017

Délibération n°: 02-24/11/2017

RESULTATS DES VOTES

Pour : 22
Contre : 07
Abstentions : 01
Ne prennent pas
part au vote :

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le neuf novembre deux mille dix-sept, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, se sont réunis en séance publique à la salle de la Mairie d'Yerville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DEMARES, Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE COMPTE TENU DE :

- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le : **30 NOV. 2017**

- de son affichage le :
27/11/2017

- de sa notification le :

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Commune de Yerville					
Titulaires	Mme Florence DURANDE	P	Suppléants	M. Dominique FOUBERT	
	M. Bernard HOUSSAYE	P		M. Cyriaque LETHUILLIER	
	M. Pierre LEMETAIS	AE		M. Jean-Claude DESCHAMPS	
	M. Patrick BUCOURT	AE		M. Franck COTTARD	
	M. Daniel LEMESLE	AE		M. Jean-François LEDON	P
	M. Patrick LEFEBVRE	AE			
	Mme Thérèse BARIL	P			
	M. Raphaël LESUEUR	AE			
Commune de Yerville - Code d'arrondissement :					
Titulaires	M. Jean-François ALIGNY	P	Suppléants	M. Rémy BELLANGER	
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Michel CLATOT	
	M. Hubert BUQUET	AE		M. Luc DAVID	
	M. Raymond CARPENTIER	P		Mme Isabelle DUJARDIN	
	M. Jean-Michel COLOMBEL	P		M. Gérard FOUCHE	
	M. Pascal DEBREE	P		M. Yves GRENET	
	M. Philippe DUFOUR	P		M. Yves LEFRIQUE	
	M. Jean-Marie FERMENT	P		M. Frédéric LEJEUNE	
	M. Jérôme LHEUREUX	AE		M. Michel LIEURY	
	M. Jean-Louis LUYPART	P		M. Alain ROILVE	
	M. Joël SALLE	AE		M. Pascal VANIER	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	P		M. Eric SELLE	

Commune de Combourg (Mayenne)				
Titulaires	Mme Séverine FREMONT	AE	M. Claude BOUTEILLER	
	M. Claude LESEIGNEUR	P	M. Luc LEFRANCOIS	
	M. Olivier LECONTE	AE	M. Olivier RICOEUR	
	M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES	AE	M. Daniel COLLARD	
	M. Jean-Jacques DEMARES	P	M. Arnaud LAURENT	
	Mme Françoise HERVIEUX	P	M. Philippe CORDIER	
	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	AE	M. Yves HUBERT	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P	Mme Marcelle DUSSAUX	
	M. Dominique LACHEVRES	P	M. Emmanuel FECAMP	
	Mme Marie-France BEAUDOIN	P	M. Philippe LANGNEL	
Commune de Combrailles (Mayenne)				
Titulaires	M. Fabrice DUBUS	P	Mme Martine LACOMBLEZ	
	M. Olivier BUREAUX	AE	M. Williams DELARUE	
	M. Guy LE VERDIER	AE	M. Jean-Marie BAYEUL	P
	M. Franck HERICHER	AE	M. Jean-François BLOC	
	M. Martial HAUGUEL	AE	Mme Christine LEVAVASSEUR	
	Mme Monique HOUSSAYE	P	M. Jacques VOLLET	
	M. Victor BOUCHER	P	M. Eric BERANGER	
	M. Edouard LHEUREUX	AE	M. David CHANDELIER	
	M. Paul POTEL	AE	M. Jacques DEPREZ	P
	M. Michel CHARDONNET	AE	M. Denis FAUVEL	
	M. Norbert GAINVILLE	P	M. Christine LE GALL	
	M. Christian GIFFARD	P	Mme Thérèse CALAIS	
	M. Edouard LEFORESTIER	P	M. Jacques GUEROULT	P
	Mme Séverine LEMOINE	AE	M. Philippe PASQUIER	P
M. François POINTEL	AE	Mme Anne ROQUIGNY		
Commune de Combrailles (Mayenne)				
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Mme Odile DECHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE	M. Daniel DELAFENETRE	

Pouvoirs :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Marie FERMENT, délégué de la communauté de communes de la Côte d'Albâtre, a été nommé secrétaire de séance.



Lors de la réunion de bureau du 10 octobre 2017 à laquelle assistaient des présidents de communautés de communes, un avis a été émis pour faire appel des participations des « collectivités sorties » auprès des nouvelles collectivités restant adhérentes au Smitvad, dans l'attente de la suite donnée aux recours gracieux et auprès du Tribunal Administratif.

Vu le CGCT,
Vu les statuts du Smitvad,
Vu la précédente délibération relative à la constitution de provisions pour risques,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, décide :

- d'autoriser le Président à faire appel d'une participation exceptionnelle auprès des adhérents pour 2017 répartie de la manière suivante :

COLLECTIVITE NOUVELLE	CONTRIBUTEURS	PART 1	PART 2	PART 3	TOTAL CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE 2017	Coût de la participation
CCCA	anciennes communes Cœur de Caux vers CCCA	3 773 €	509 €	442 €	4 724 €	13 €
CCCA	CC Côte d'Albâtre (CC CA)	74 795 €	7 755 €	8 762 €	91 312 €	14 €
CCCA	CC Entre Mer et Lin (CC EML)	12 811 €	2 215 €	1 501 €	16 526 €	8 €
	Total CCCA	91 380 €	10 478 €	10 705 €	112 563 €	
CCCCE	CC du canton de Criquetot l'Esneval (CC CE)	40 815 €	6 024 €	4 781 €	51 620 €	11 €
	Total CCCCE	40 815 €	6 024 €	4 781 €	51 620 €	
CC TERROIR DE CAUX	CC Les Trois Rivières (CC 3R)	32 005 €	4 434 €	3 749 €	40 188 €	11 €
CC TERROIR DE CAUX	CC Saône et Vienne (CC SV)	33 223 €	5 427 €	3 892 €	42 541 €	8 €
CC TERROIR DE CAUX	CC Varenne & Scie (CC VS)	16 273 €	2 161 €	1 906 €	20 340 €	13 €
	Total CC TERROIR DE CAUX	81 500 €	12 021 €	9 547 €	103 069 €	
CC PLATEAU DE CAUX DOUDEVILLE - YERVILLE	CC Plateau de Caux - Fleur de Lin (CC PC-FL)	20 459 €	3 046 €	2 397 €	25 902 €	10 €
CC PLATEAU DE CAUX DOUDEVILLE - YERVILLE	CC Yerville - Plateau de Caux (CC Y-PC)	24 624 €	3 469 €	2 885 €	30 977 €	12 €
	Total CC PLATEAU DE CAUX	45 083 €	6 514 €	5 281 €	56 879 €	
CCRY	Commune d'Ecalles Alix	1 270 €	157 €	149 €	1 576 €	17 €
	Total CCRY	1 270 €	157 €	149 €	1 576 €	
	TOTAL GENERAL	260 048 €	35 195 €	30 463 €	325 706 €	11 €

- d'inscrire les crédits en recettes exceptionnelles au chapitre 77 – article 7718,

Ces participations seront redistribuées en fonction des suites données aux recours.

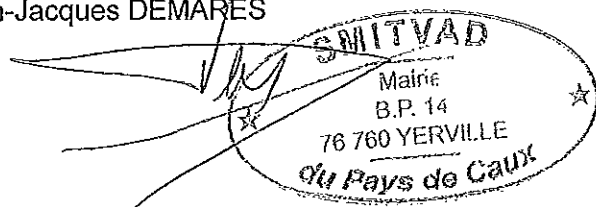
APPROUVE A RAISON DE 22 VOIX POUR - 7 CONTRE - 1 ABSTENTION

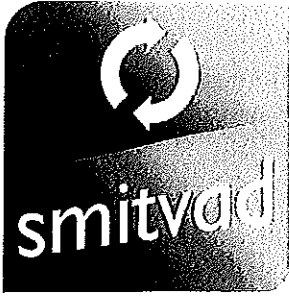
Délibéré les jours, mois et ans susdits,

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Jacques DEMARES





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 novembre 2017

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	47
Présents :	30
Pouvoirs :	00
Votants :	30

RESULTATS DES VOTES

Pour :	30
Contre :	00
Abstentions :	00
Ne prennent pas part au vote :	

ACTE CERTIFIE
EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :
- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le : **13 DEC. 2017**

- de son affichage le :
27/11/2017
- de sa notification le :

DECISION MODIFICATIVE N° 2 au BUDGET 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Délibération n°: 03-24/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le neuf novembre deux mille dix-sept, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, se sont réunis en séance publique à la salle de la Mairie d'Yerville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DEMARES, Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Titulaires		Suppléants	
Mme Florence DURANDE	P	M. Dominique FOUBERT	
M. Bernard HOUSSAYE	P	M. Cyriaque LETHUILLIER	
M. Pierre LEMETAIS	AE	M. Jean-Claude DESCHAMPS	
M. Patrick BUCOURT	AE	M. Franck COTTARD	
M. Daniel LEMESLE	AE	M. Jean-François LEDON	P
M. Patrick LEFEBVRE	AE		
Mme Thérèse BARIL	P		
M. Raphaël LESUEUR	AE		
Titulaires		Suppléants	
M. Jean-François ALIGNY	P	M. Rémy BELLANGER	
M. André-Pierre BOURDON	P	M. Michel CLATOT	
M. Hubert BUQUET	AE	M. Luc DAVID	
M. Raymond CARPENTIER	P	Mme Isabelle DUJARDIN	
M. Jean-Michel COLOMBEL	P	M. Gérard FOUCHE	
M. Pascal DEBREE	P	M. Yves GRENET	
M. Philippe DUFOUR	P	M. Yves LEFRIQUE	
M. Jean-Marie FERMENT	P	M. Frédéric LEJEUNE	
M. Jérôme LHEUREUX	AE	M. Michel LIEURY	
M. Jean-Louis LUYPAERT	P	M. Alain POLVE	
M. Joël SALLE	AE	M. Pascal VANIER	
M. Jean-Pierre THEVENOT	P	M. Eric SELLE	

Commune de communes (Plaque de Carre) - Durbuyville - Maville				
Titulaires	Mme Séverine FREMONT	AE	M. Claude BOUTEILLER	
	M. Claude LESEIGNEUR	P	M. Luc LEFRANCOIS	
	M. Olivier LECONTE	AE	M. Olivier RICOEUR	
	M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES	AE	M. Daniel COLLARD	
	M. Jean-Jacques DEMARES	P	M. Arnaud LAURENT	
	Mme Françoise HERVIEUX	P	M. Philippe CORDIER	
	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	AE	M. Yves HUBERT	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P	Mme Marcelle DUSSAUX	
	M. Dominique LACHEVRES	P	M. Emmanuel FECAMP	
	Mme Marie-France BEAUDOIN	P	M. Philippe LANGNEL	
Titulaires	M. Fabrice DUBUS	P	Mme Martine LACOMBLEZ	
	M. Olivier BUREAUX	AE	M. Williams DELARUE	
	M. Guy LE VERDIER	AE	M. Jean-Marie BAYEUL	P
	M. Franck HERICHER	AE	M. Jean-François BLOC	
	M. Martial HAUGUEL	AE	Mme Christine LEVAVASSEUR	
	Mme Monique HOUSSAYE	P	M. Jacques VOLLET	
	M. Victor BOUCHER	P	M. Eric BERANGER	
	M. Edouard LHEUREUX	AE	M. David CHANDELIER	
	M. Paul POTEL	AE	M. Jacques DEPREZ	P
	M. Michel CHARDONNET	AE	M. Denis FAUVEL	
	M. Norbert GAINVILLE	P	M. Christine LE GALL	
	M. Christian GIFFARD	P	Mme Thérèse CALAIS	
	M. Edouard LEFORESTIER	P	M. Jacques GUEROULT	P
	Mme Séverine LEMOINE	AE	M. Philippe PASQUIER	P
	M. François POINTEL	AE	Mme Anne ROQUIGNY	
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Mme Odile DECHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE	M. Daniel DELAFENETRE	

Pouvoirs :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Marie FERMENT, délégué de la communauté de communes de la Côte d'Albâtre, a été nommé secrétaire de séance.



- Vu le CGCT,
 Vu le vote du Budget primitif 2017 en date du 12 décembre 2016,
 Vu la décision modificative n° 1 au budget du 9 mai 2017,
 Vu le vote du Budget supplémentaire 2017 du 29 juin 2017,
 Vu les propositions de délibérations relatives à la constitution de provisions et de participations exceptionnelles,
 Vu la nécessité de procéder à des opérations d'ordre pour l'intégration de frais d'études relatives à la construction de l'usine,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, décide d'adopter les modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Opérations d'ordre entre sections				
042	7811	Reprise des amortissements		221 131 €
	6811	Réintégration des amortissements	221 131 €	
68	6875	Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels	325 706 €	
77	7718	Autres produits exceptionnels		325 706 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			546 837 €	546 837 €

Chapitre	Section d'Investissement		Dépenses	Recettes
Opérations d'ordre entre sections				
040	28031	Reprise des amortissements frais d'études	212 726 €	
	28033	Reprise des amortissements frais d'insertion	8 405 €	
	28138	Amortissements		221 131 €
Opérations patrimoniales				
041	2031	Intégration des frais d'études		212 726 €
	2033	Intégration des frais d'insertion		8 405 €
	2138	Immobilisations au compte autres constructions	221 131 €	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT			442 262 €	442 262 €

TOTAL DES DEUX SECTIONS			989 099 €	989 099 €
--------------------------------	--	--	------------------	------------------

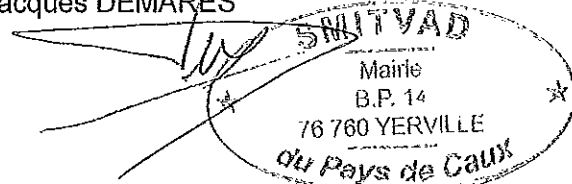
APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibéré les jours, mois et ans susdits,

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
 Jean-Jacques DEMARES





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

**BORDEREAU DE DEPOT DE
DOCUMENTS BUDGETAIRES VALANT
ACCUSE RECEPTION**

SMITVAD DU PAYS DE CAUX

REÇU LE **13 DEC. 2017**

PREFECTURE

Direction des relations avec les collectivités locales
et des Elections

7, place de la Madeleine – CS 16036
76 036 ROUEN Cedex

Nos Réf : EB 2017.12.37

Affaire suivie par : Estelle Bouteiller

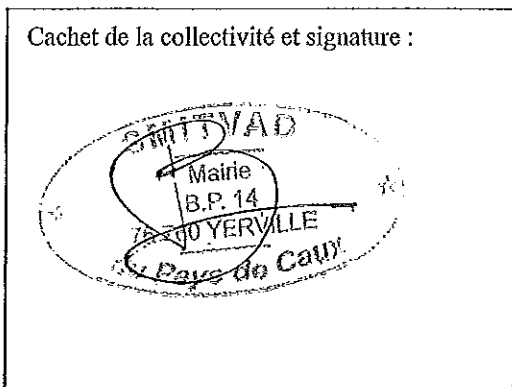
Courriel : contact@smitvad.fr

A établir en 2 exemplaires

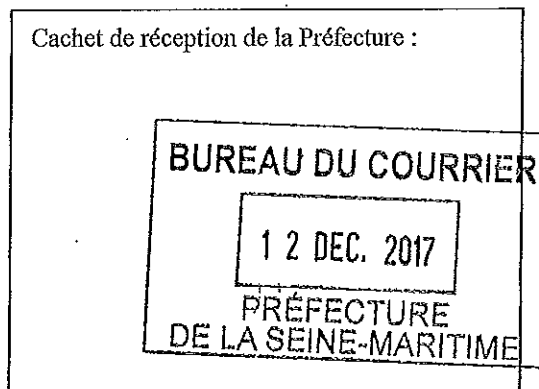
Yerville, le 11 décembre 2017

NATURE DES DOCUMENTS	REF de l'ACTE	Nombre d'exemplaires
DECISION MODIFICATIVE N°2 AU Budget Principal	DM voté par nature	2
Délibération décision modificative n°2 au Budget 2017 – Budget Principal	N°03-24/11/2017	2

Cachet de la collectivité et signature :



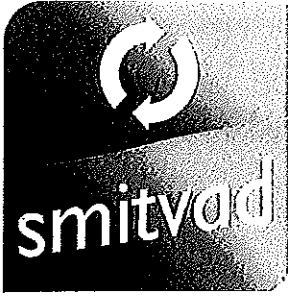
Cachet de réception de la Préfecture :



Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 ☎ 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr



Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 novembre 2017

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	47
Présents :	29
Pouvoirs :	00
Volants :	29

RESULTATS DES VOTES

Pour :	29
Contre :	00
Abstentions :	00
Ne prennent pas part au vote :	

ACTE CERTIFIE

EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :
- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le : **30 NOV. 2017**

- de son affichage le :
27/11/2017

- de sa notification le :

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Délibération n°: 04.1-24/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le neuf novembre deux mille dix-sept, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, se sont réunis en séance publique à la salle de la Mairie d'Yerville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DEMARES, Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Titulaires	Mme Florence DURANDE	P	Suppléants	M. Dominique FOUBERT	
	M. Bernard HOUSSAYE	P		M. Cyriaque LETHUILLIER	
	M. Pierre LEMETAIS	AE		M. Jean-Claude DESCHAMPS	
	M. Patrick BUCOURT	AE		M. Franck COTTARD	
	M. Daniel LEMESLE	AE		M. Jean-François LEDON	P
	M. Patrick LEFEBVRE	AE			
	Mme Thérèse BARIL	P			
	M. Raphaël LESUEUR	AE			
Titulaires	M. Jean-François ALIGNY	P	Suppléants	M. Rémy BELLANGER	
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Michel CLATOT	
	M. Hubert BUQUET	AE		M. Luc DAVID	
	M. Raymond CARPENTIER	P		Mme Isabelle DUJARDIN	
	M. Jean-Michel COLOMBEL	P		M. Gérard FOUCHE	
	M. Pascal DEBREE	P		M. Yves GRENET	
	M. Philippe DUFOUR	P		M. Yves LEFRIQUE	
	M. Jean-Marie FERMENT	P		M. Frédéric LEJEUNE	
	M. Jérôme LHEUREUX	AE		M. Michel LIEURY	
	M. Jean-Louis LUYPAERT	P		M. Alain POIIVE	
	M. Joël SALLE	AE		M. Pascal VANIER	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	P		M. Eric SELLE	

Commune de Gournay-lez-Lesclap (Seine-et-Marne)					
Titulaires	Mme Séverine FREMONT	AE	Suppléants	M. Claude BOUTEILLER	
	M. Claude LESEIGNEUR	P		M. Luc LEFRANCOIS	
	M. Olivier LECONTE	AE		M. Olivier RICOEUR	
	M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES	AE		M. Daniel COLLARD	
	M. Jean-Jacques DEMARES	P		M. Arnaud LAURENT	
	Mme Françoise HERVIEUX	P		M. Philippe CORDIER	
	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	AE		M. Yves HUBERT	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P		Mme Marcelle DUSSAUX	
	M. Dominique LACHEVRES	P		M. Emmanuel FECAMP	
Mme Marie-France BEAUDOIN	P	M. Philippe LANGNEL			
Commune de Gournay-lez-Lesclap (Seine-et-Marne)					
Titulaires	M. Fabrice DUBUS	P	Suppléants	Mme Martine LACOMBLEZ	
	M. Olivier BUREAUX	AE		M. Williams DELARUE	
	M. Guy LE VERDIER	AE		M. Jean-Marie BAYEUL	P
	M. Franck HERICHER	AE		M. Jean-François BLOC	
	M. Martial HAUGUEL	AE		Mme Christine LEVAVASSEUR	
	Mme Monique HOUSSAYE	P		M. Jacques VOLLET	
	M. Victor BOUCHER	P		M. Eric BERANGER	
	M. Edouard LHEUREUX	AE		M. David CHANDELIER	
	M. Paul POTEL	AE		M. Jacques DEPREZ	P
	M. Michel CHARDONNET	AE		M. Denis FAUVEL	
	M. Norbert GAINVILLE	AE		M. Christine LE GALL	
	M. Christian GIFFARD	P		Mme Thérèse CALAIS	
	M. Edouard LEFORESTIER	P		M. Jacques GUEROULT	P
	Mme Séverine LEMOINE	AE		M. Philippe PASQUIER	P
	M. François POINTEL	AE		Mme Anne ROQUIGNY	
Commune de Gournay-lez-Lesclap (Seine-et-Marne)					
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Sup.	Mme Odile DECHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE		M. Daniel DELAFENETRE	

Pouvoirs :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Marie FERMENT, délégué de la communauté de communes de la Côte d'Albâtre, a été nommé secrétaire de séance.

● ● ●

Vu le CGCT,

Vu l'article L 2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'organisation du débat d'orientations budgétaires ;

Considérant que le Smitvad du Pays de Caux contient au moins une commune de 3 500 habitants et plus et qu'il convient donc d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif ;

Le débat d'orientation budgétaire constitue la phase préalable au vote du budget primitif, il porte sur les orientations générales de l'exercice et sur les engagements pluriannuels. Il permet d'être informé sur l'évolution de la situation financière et donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière du syndicat.

Afin d'ouvrir la discussion, Monsieur le Président propose d'étudier le rapport d'orientations budgétaires joint à la présente note explicative de synthèse et de le compléter.

Le Comité Syndical PREND ACTE de la FORMALITE de la tenue de ce débat

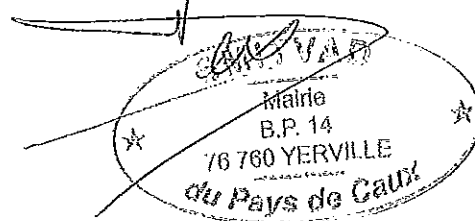
APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibéré les jours, mois et ans susdits,

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Jacques DEMARES





*Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux*

**COMITE SYNDICAL
DU 24 NOVEMBRE 2017**

**RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2018**

Pour le vote du Budget Primitif 2018

TABLE DES MATIERES

1)	LA PROSPECTIVE BUDGÉTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL.....	3
1	– LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	3
	1.1 – Les dépenses	3
	1.1.1 – Le contrat de délégation de service public.....	3
	1.1.2 – Les autres charges à caractère général	4
	1.1.3 – Les charges de personnel : Effectif du syndicat stable.....	5
	1.1.4 – Des indemnités de fonction réduites depuis 2014 jusqu'en 2020.....	6
	1.1.5 – Les charges financières	6
	1.1.6 – Les dotations aux amortissements et provisions	6
	1.2 – Les recettes	7
	1.2.1. Des recettes versées par le délégataire :.....	7
	1.2.2. D'autres recettes :.....	7
	1.2.3. Des participations des collectivités	7
	1.2.3.1. Les contributions fixes des collectivités.....	7
	1.2.3.2. Les contributions variables en fonction des apports.....	9
	1.2.3.3. Répartition des contributions entre les collectivités « sorties » et les collectivités adhérentes.....	10
	1.2.3.4 . Conséquences de la loi NOTRe sur le budget du syndicat – Prévisions de recettes exceptionnelles	11
2	– LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	11
	2.1 – Les dépenses	11
	2.1.1 – Site de Brametot.....	11
	2.1.2 – Site d'Eurville	11
	2.1.3 – Bureau administratif d'Yerville.....	11
	2.1.4 – Les opérations d'ordre.....	11
	2.2 – Les recettes	12
3	– LES EMPRUNTS EN COURS.....	12
	3.1. Le R1 Echéance fixe durant 20 ans.....	12
	3.2. Les autres emprunts « des anciennes structures ».....	12
4	– LES RESULTATS 2017	13
	2) – LA PROSPECTIVE BUDGÉTAIRE DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DÉCHETS -	
	BUDGET 2018.....	13
	2.1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	14
	2.1.1 – Les dépenses	14
	2.1.2 – Les recettes	14
	2.2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT	14
	2.2.1 – Les dépenses	14
	2.2.2 – Les recettes	14

1)- LA PROSPECTIVE BUDGÉTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL

Les orientations budgétaires du Smitvad doivent permettre d'élaborer le budget primitif de l'année 2018 le plus tôt possible.

1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**1.1 – Les dépenses****1.1.1 – Le contrat de délégation de service public**

La majeure partie des dépenses de fonctionnement des installations est assumée par le délégataire, Valor'Caux. Le principal poste de dépenses à caractère général que supporte le Smitvad est le contrat de délégation de service public qui englobe le paiement des redevances R2 et R3 au délégataire.

L'usine de méthanisation tourne en routine depuis la fin des essais industriels en septembre 2015.

Le site de Grainville-la-Teinturière est fermé depuis septembre 2015, il fonctionne comme quai de transfert des ordures ménagères résiduelles de l'ouest du périmètre du Smitvad vers Brametot pour y être traitées.

Les encombrants sont dirigés directement vers le centre de stockage de Brametot.

LES REDEVANCES R 2 et R 3 - Revalorisations des tarifs du contrat de DSP

Les tarifs des redevances seront revalorisés au 1er janvier 2018.

Selon la formule de revalorisation du contrat, on peut constater une évolution depuis un an (valeurs connues en septembre 2017) de +0.49 % de la redevance R2 en vigueur et de +1.91 % de la redevance R3, soit une prévision des tarifs à venir avec une évolution constante, rapportée dans le tableau ci-dessous :

Redevance R2 - Phase III	Tarif 2017	Tarif Prévisionnel - Evolution constante de 0,49%/AN				
		2018	N+1	N+2	N+3	N+4
Ordures ménagères traitées dans l'unité de méthanisation	45,15	45,37 €	45,59 €	45,82 €	46,04 €	46,27 €
Ordures ménagères transférées depuis Grainville	8,82	8,86 €	8,91 €	8,95 €	8,99 €	9,04 €
Tout venant, encombrants	59,03 €	59,32 €	59,61 €	59,90 €	60,20 €	60,49 €

Redevance R3 - Phase III	Tarif 2017	Tarif Prévisionnel - Evolution constante de 1,91%/AN				
		2018	N+1	N+2	N+3	N+4
Ordures ménagères résiduelles	11,37	11,59 €	11,81 €	12,03 €	12,26 €	12,50 €

Le coût du suivi post-exploitation des tonnages antérieurs à la DSP et ceux apportés depuis est inclus dans le R2 et représente 8.98 € la tonne. Le montant provisionné au 31 décembre 2016 était de 3 567 386 €. Les provisions augmentent avec le tonnage apporté.

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes s'applique sur les refus d'ordures ménagères et les encombrants. Le délégataire s'est engagé contractuellement sur le taux de refus, au-delà, il supporte le coût de la TGAP.

Il est rappelé que la totalité des ordures ménagères résiduelles du territoire du Smitvad est traité dans l'unité de méthanisation de Brametot, les apports de Grainville y étant transférés. La valorisation du biogaz supérieur à 75% de l'ISDN de Brametot permet l'application d'une TGAP réduite. Fixée à 23 € en 2017, elle devrait être portée à 24 € HT la tonne en 2018.

Tableau prévisionnel d'évolution de la TGAP :

TGAP	ANNEE 2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	A compter de 2025
B. Valorisation énergétique du biogaz > 75%									
Prévisionnel	23€	24€	24€	25€	25€	28€	28€	30€	31€
En comparaison tarif sans ISO14001 et sans valorisation biogaz									
E.-Autre	40 €	41€	41€	42€	42€	45€	45€	47€	48€

La TGAP avec valorisation biogaz est applicable sur les 57,1% maximum de refus enfouis soit un maximum de **13.70 € HT**, la tonne d'ordures ménagères entrante (15.07 € TTC).

A noter : l'apport de structurants (déchets verts) a fait l'objet d'un ajustement pour répondre aux exigences de l'usine. Les impôts et taxes évolueront en fonction de la fin des exonérations temporaires et de l'évolution des taux d'imposition (+4,4% des taux d'imposition en 2017 sur Brametot) conséquence de la Loi Notre (transfert de la Commune de Brametot vers la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre). Les exonérations possibles sont à l'étude.

1.1.2 – Les autres charges à caractère général

Le syndicat mixte procèdera à l'inscription des dépenses courantes liées à la location des bureaux du Smitvad ainsi que l'entretien des bâtiments, des véhicules, frais de télécommunications et affranchissement, maintenances du photocopieur, du réseau informatique, l'abonnement au logiciel de gestion comptable et budgétaire.

Les contrats d'assurance et télécommunications renouvelés en 2014 pour 5 ans, seront sensiblement les mêmes que les exercices précédents. A noter une légère baisse de l'ordre de 300 €, en raison de la diminution du nombre de délégués (47 en fonction des nouveaux statuts au 1^{er} janvier 2017, contre 63 auparavant).

Compte-tenu des difficultés rencontrées et des recours lors de la mise en place de la Loi NOTRe, une enveloppe de 30 000 € sera inscrite pour des honoraires de conseils juridiques. Une partie des dépenses engagées est couverte par la protection juridique souscrite par le syndicat.

En fonction des décisions qui seront prises suite à la présentation, par BG Consult, de l'étude relative à l'optimisation des tonnages dans le cadre du PRPGD (plan régional de prévention et de gestion des déchets), des crédits pourront être envisagés pour la poursuite de l'étude des synergies possibles entre le Smitvad, le Sevede et le Smedar, soit un budget prévisionnel de l'ordre de 9 500 € pour le Smitvad.

Une nouvelle consultation pour un marché d'assistance à Maîtrise d'ouvrages pour l'analyse, le suivi et l'accompagnement évolutif du contrat de DSP des unités de traitement du Smitvad devrait être initiée. Des crédits d'un montant prévisionnel de 100 000 € TTC devront être répartis sur trois exercices (durée de la mission). Notre volonté d'innovation nécessite le renouvellement de notre affiliation aux associations E'CAUX TECH, METHEOR et BIOMASSE. Les cotisations sensiblement identiques aux budgets précédents, seront prévues, soit environ 2 900€.

Des démarches de communication

Des démarches de communication se poursuivront en 2018. L'enveloppe comprise entre 5 000 € et 10 000 € sera prévue à cet effet.

La prévention des déchets

Une enveloppe de 60 000 € à destination du budget annexe au Programme Local de Prévention des Déchets devra être prévue en 2018 (80 000 € en 2017).

Le site de Brametot

Il conviendra de prévoir l'entretien des plantations réalisées par le Smitvad autour du site, environ 20 000 €.

Les charges d'Eurville

Le syndicat inscrit des dépenses relatives à la surveillance de l'ex site d'enfouissement d'Eurville. Ce faisant, le Smitvad facilite la gestion territoriale des enjeux environnementaux, Le marché conclu en 2016 sera reconduit pour la dernière année en 2018. Il représente 4 000 € de budget annuel.

Le traitement des lixiviats pourra être effectué par le délégataire. Le tarif revalorisé en 2015 était de 26,65 € TTC le m³. Il suivra la même indexation que les redevances R2 du contrat de DSP. Une enveloppe de 10 000 € sera budgétée pour cette dépense.

Il faut rappeler que le Smitvad est assuré au titre de la « responsabilité - Atteintes à l'environnement » sur les sites d'Eurville, de Brametot et Grainville. Le coût global de ce contrat à inscrire en 2018 est de l'ordre de 10 000 € pour l'ensemble.

1.1.3 - Les charges de personnel : Effectif du syndicat stable

Le tableau actuel des emplois est le suivant :

ETAT DU PERSONNEL EN COURS								
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT*			Observations
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
EMPLOIS FONCTIONNELS		1	0	1	1	0	1	
Directeur général des services techniques	A	1	0	1	1	0	1	échelon 09 - PFR
FILIERE ADMINISTRATIVE		4	0	4	2	0	1,8	
Attaché principal	A	1	0	1	0	0	0	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	0	2	1	0	0,8	échelon 08 - NBI - IFTS - IEMP
Adjoint administratif principal de 2ème cl.	C	1	0	1	1	0	1	échelon 05 - IAT - IEMP
FILIERE TECHNIQUE		6	0	6	2	0,0	1,8	
Ingénieur en chef de classe normale	A	1	0	1	0	0	0	agent sur emploi fonctionnel
Ingénieur	A	1	0	1	0	0,8	0,8	Animateur prévention affecté au budget annexe du PLPD
								échelon 01 - ISS - PSR
Adjoint technique territorial	C	1	0	1	0	0	0	agent en disponibilité pour suivre son conjoint
Adjoint technique principal 2ème cl.	C	2	0	2	2	0	2	1 agent mis à disposition auprès de l'entreprise Valor'caux - retraite prévisionnelle au 01/04/18
								échelon 06 - IAT - IEMP
								1 agent détaché auprès de l'entreprise Valor'caux
								échelon 05
TOTAL GENERAL		9	0	9	4	0,0	3,6	

* Equivalents temps plein annuel travaillés

Il conviendra de tenir compte des évolutions de carrière des agents, et des nouvelles mesures à venir (hausse de la CSG et compensations), les mesures prises dans le cadre de la loi 2015-1785 du 29 décembre 2015 sont quant à elles reportées d'un an.

Les modifications du régime indemnitaire prévues dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique territoriale) concernant les agents de la filière administrative et technique devront être intégrées. Concernant le cadre d'emploi des ingénieurs, la mise en place pourra intervenir à compter du 1^{er} janvier 2018 en fonction de la parution des textes y afférents.

Un départ en retraite devrait intervenir en 2018. Il s'agit de l'agent mis à disposition auprès du délégataire. Il faut rappeler que cet agent est rémunéré par le Smitvad du Pays de Caux, les salaires et charges sont ensuite remboursés par VALOR'CAUX en totalité, l'équilibre budgétaire n'en sera pas affecté.

L'agent mis en détachement est rémunéré directement par le délégataire.

La convention a été conclue en 2015 avec le centre de gestion 76 pour l'établissement de la paie se poursuivra en 2018. Ces dépenses seront prévues au chapitre 012-charges à caractère général.

Il sera tenu compte des décisions prises en 2017 en matière de protection sociale complémentaire et garantie maintien de salaire ainsi que l'adhésion au CNAS.

Les crédits relatifs à la mise à disposition du personnel de la CC-PC-DY pour l'entretien des locaux du syndicat d'un montant de 2500 € seront prévus.

Le syndicat sera redevable, comme pour 2017 du versement du fonds national de compensation du supplément familial de traitement, il en était bénéficiaire auparavant.

1.1.4 - Des indemnités de fonction réduites depuis 2014 jusqu'en 2020

Lors du renouvellement du comité syndical, sur la proposition du président, les délégués ont à nouveau adopté une réduction de 15% des indemnités de fonction attribuées aux vice-présidents.

1.1.5 - Les charges financières

Les charges d'intérêts des emprunts correspondant aux réhabilitations des anciens casiers s'amenuisent progressivement.

Dans ce tableau, figure l'évolution de la charge des intérêts pour les 5 années à venir. Il tient compte des emprunts renégociés en 2016.

LIBELLE/ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant total des intérêts	685 334,29 €	636 497,37 €	600 304,15 €	562 972,08 €	527 462,90 €	492 482,52 €
Intérêts des emprunts du Smitvad (inclus dans la part 4)	39 094,06 €	20 636,28 €	15 754,44 €	10 694,62 €	8 448,00 €	7 750,93 €
Evolution annuelle de la charge des emprunts inclus dans la part 4		-47%	-24%	-32%	-21%	-8%
Intérêts de la cession de créance correspondant à la part 1	646 240,23 €	615 861,09 €	584 549,71 €	552 277,46 €	519 014,90 €	484 731,59 €

Il faut retenir que la renégociation des emprunts a permis des économies substantielles, soit pour l'année 2017 et les 5 années à venir une économie de 62 714 €.

LIBELLE/ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Intérêts d'emprunts de la part 4 avant renégociation	41 463,00 €	35 410,00 €	29 092,00 €	22 500,62 €	19 002,60 €	17 622,53 €
Différence après renégociation	- 2 368,94 €	- 14 773,72 €	- 13 337,56 €	- 11 806,00 €	- 10 554,60 €	- 9 871,60 €
En pourcentage	-6%	-42%	-46%	-52%	-56%	-56%

Aucun nouvel emprunt n'est prévu pour les années à venir.

1.1.6 - Les dotations aux amortissements et provisions

Ci-dessous le tableau des amortissements des immobilisations et des reprises de subventions dans lequel sont différenciés les amortissements à répartir sur l'ensemble des collectivités adhérentes au 31 décembre 2016 et les amortissements des biens acquis à compter de 2017 à répartir uniquement sur les nouvelles collectivités adhérentes au 1^{er} janvier 2017.

	2018	2019	2020	2021	2022
AMORTISSEMENTS DES BIENS	31 600,61 €	28 904,61 €	25 635,92 €	5 339,47 €	2 229,04 €
REPRISE DES SUBVENTIONS	4 140 €	4 140 €	4 140 €		
AMORTISSEMENTS NETS	27 460,61 €	24 764,61 €	21 495,92 €	5 339,47 €	2 229,04 €
AMORTISSEMENTS DES BIENS ACQUIS A COMPTER DE 2017	970,80 €	329,02 €	329,03 €	- €	- €

Une dotation aux provisions – Conséquences de la Loi NOTRe

Le syndicat a procédé à l'émission de titres de recettes auprès des collectivités « sorties » du fait de l'application de la Loi NOTRe. Devant le non-paiement des sommes dues et le recours au Tribunal Administratif de la Communauté d'Agglo Fécamp Caux Littoral, il sera nécessaire de constituer une provision pour risques correspondant aux participations contestées.

Intérêts de la ligne de trésorerie :

Un nouveau contrat pour une ligne de trésorerie de 1 000 000 € a été conclu avec la Caisse d'Epargne. Les crédits correspondant à son utilisation seront budgétisés, ils pourront atteindre un montant maximum de 7 000 € compte-tenu des difficultés rencontrées pour le paiement des participations des collectivités sorties, conséquences de la Loi NOTRe.

Afin de minimiser cette dépense, il est demandé aux collectivités d'être vigilantes sur les délais de règlement de leurs participations et notamment à l'approche du règlement des échéances de la cession de créance, les 19 mars, 19 juin, 19 septembre et 19 décembre.

1.2 – Les recettes

Elles seront composées :

1.2.1. Des recettes versées par le délégataire :

- Le loyer fixé dans le bail emphytéotique à 10 000 € et versé par le preneur en contrepartie de la mise à disposition des terrains et des ouvrages. Indexé à 10 940 € en septembre 2017, il conviendra de tenir compte de l'évolution du coût de la construction pour 2018,
- les remboursements de charges par VALOR'CAUX liés à la mise à disposition du personnel,
- les redevances R4 à verser par le délégataire pour le traitement de déchets organiques tiers, 13,80 € (tarif de base) à raison de 6 000 tonnes soit 90 000 €.

1.2.2. D'autres recettes :

- les recettes du compost,
Les recettes encaissées en 2016 se sont élevées à 13 K€ pour 6250 tonnes enlevées entre 2015 et fin septembre 2016. Sur une année (d'octobre 2016 à octobre 2017) environ 10 000 tonnes ont été écoulées. Il conviendra de tenir compte de la progression des tonnages sortis et prévoir un minima de 20 000 € pour 2018.
- La quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat (4 140 €),
- Une mise à disposition de la parcelle agricole ZA20 en contrepartie d'un loyer de 1000 €,
- Et d'éventuelles subventions.

1.2.3. Des participations des collectivités

Les statuts du 26 octobre 2015 ont établi les modalités de répartition des contributions des collectivités réparties en quatre parts.

La mise en place de la Loi NOTRe au 1^{er} janvier 2017 a entraîné des bouleversements dans la composition du syndicat et certaines collectivités ont été « retirées » du Smitvad. Un nouvel arrêté préfectoral du 31 janvier 2017 a fixé cette nouvelle composition.

La délibération du comité syndical a fixé les montants et échéanciers des contributions des collectivités sorties correspondant aux annuités d'emprunts et amortissements nets des parts 1 et 4 contractés antérieurement au 31 décembre 2016 ainsi qu'une partie des charges de structure (part 3).

1.2.3.1. Les contributions fixes des collectivités

La Part 1 – redevance R1 :

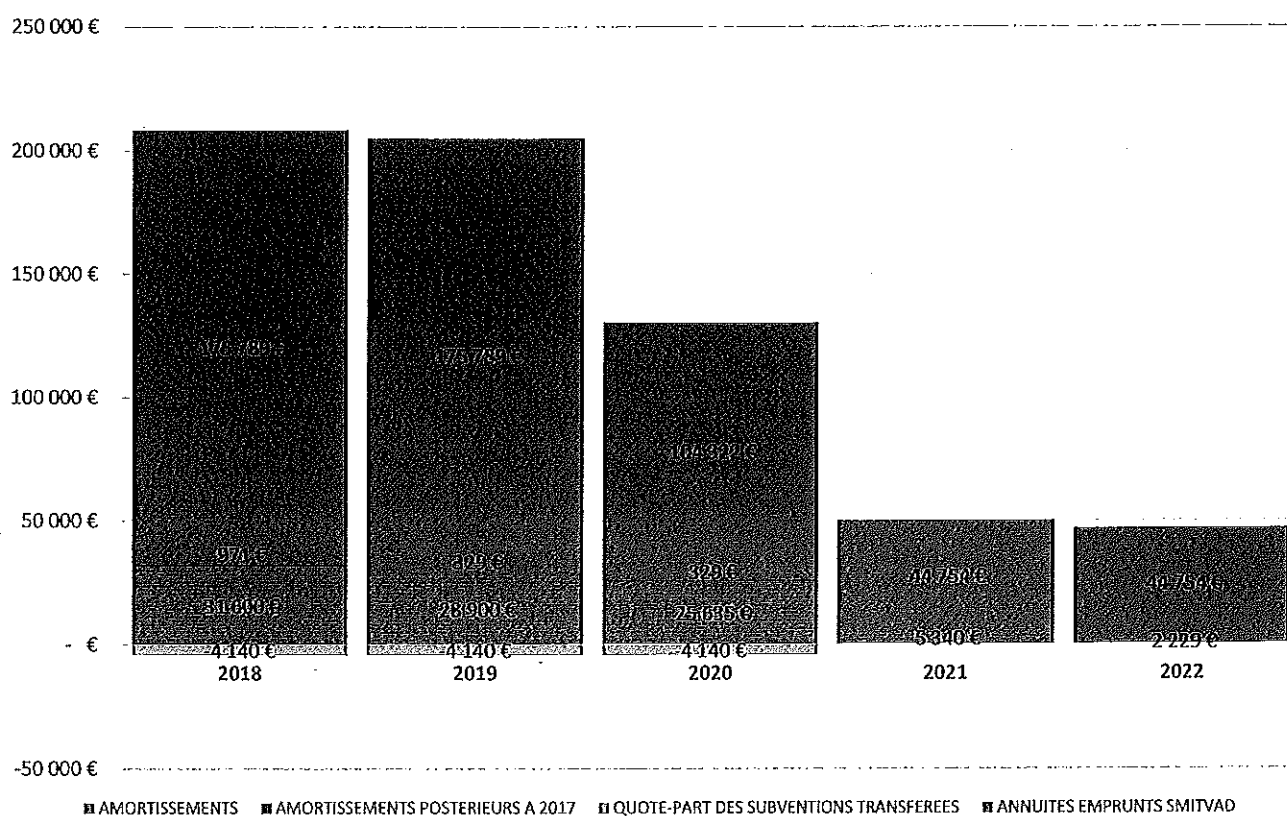
La part 1 d'un montant de 1 636 210 € HT (redevance R1 du contrat de DSP) est constante. Elle est assujettie à la TVA au taux de 10%. Le montant annuel des contributions des collectivités sera de 1 799 831 €.

La Part 4 :

Celle-ci correspond aux amortissements nets, aux annuités de l'emprunt et à l'autofinancement, net des recettes du contrat de DSP. Les charges sont en diminution constante.

Les montants prévisionnels des charges de la part 4 : annuités des emprunts du Smitvad et amortissements nets sur 5 ans sont détaillés dans le graphique ci-dessous :

Evolution prévisionnelle des dépenses de la part 4



Evolution des dépenses de la part 4

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses Part 4	204 220 €	200 878 €	126 146 €	50 094 €	46 983 €

Les recettes prévisionnelles de la DSP en déduction de la part 4 correspondent au loyer, aux redevances R4, à l'écoulement du compost sont de l'ordre de 120 000 €

1.2.3.2. Les contributions variables en fonction des apports

La Part 2 :

La part 2 sera égale au coût de traitement du contrat de DSP en fonction des apports.

Celle-ci suit l'indexation du contrat ainsi que l'application des taxes et impôts.

Ci-dessous la décomposition du tarif en fonction des apports.

Les Ordures Ménagères résiduelles :

ESTIMATIF 2018 - tenant compte des sorties consécutives à la loi Notre soit pour 24500 tonnes OMr

Décomposition du tarif à la tonne	Prix moyen à la tonne en 2018	Prix moyen à la tonne en 2019	Prix moyen à la tonne en 2020	Prix moyen à la tonne en 2021	Prix moyen à la tonne en 2022
R2+R3 TTC	62,66 €	63,14 €	63,64 €	64,13 €	64,63 €
TGAP TTC	15,07 €	15,07 €	15,70 €	15,70 €	17,59 €
Transfert grainville moyenné	4,57 €	4,60 €	4,62 €	4,64 €	4,66 €
Impôts et taxes	12,16 €	12,16 €	12,16 €	12,16 €	12,16 €
Tarif OMr	94,47 €	94,98 €	96,12 €	96,64 €	99,05 €

Simulation tenant compte d'un tonnage identique sur l'ensemble des périodes, et d'impositions constantes.

ESTIMATIF 2018 - tenant compte de l'ancien périmètre du Smitvad soit pour 29000 tonnes OMr

Décomposition du tarif à la tonne	Prix moyen à la tonne en 2018
R2+R3 TTC	62,66 €
TGAP TTC	15,07 €
Transfert grainville moyenné	5,21 €
Impôts et taxes	10,28 €
Tarif OMr	93,22 €

Soit un impact sur le tarif des OMr consécutif à la Loi NOTRe de 1,25 € en sus.

Les encombrants :

Tarif prévisionnel	Prix à la tonne Brametot HT	Tarif TTC prévisionnel 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
R2 - Encombrants	59,32 €	65,25 €	65,58 €	65,91 €	66,24 €	66,57 €
TGAP	24,00 €	26,40 €	26,40 €	27,50 €	27,50 €	30,80 €
Total encombrants	83,32 €	91,65 €	91,98 €	93,41 €	93,74 €	97,37 €

Le tarif du structurant (déchets verts) est fixé à 13 € la tonne depuis 2015, il sera proposé de le reconduire en 2018.

La Part 3 – les charges de structures :

La part 3 correspond aux charges de structure décrites au paragraphe 3.1.1.2. La participation globale pour 2018 sera définie en fonction des orientations prises et sera répartie pour moitié en fonction des apports, l'autre moitié en proportion du revenu par habitant des collectivités.

1.2.3.3. Répartition des contributions entre les collectivités « sorties » et les collectivités adhérentes

Les contributions seront réparties entre les collectivités « sorties » et les collectivités adhérentes, suivant l'échéancier fixé par délibération du 1^{er} septembre pour les collectivités sorties :

Concernant la part 1, un montant annuel fixe de 1 539 783 € sera réparti selon les modalités fixées par les statuts jusqu'en 2033, le reliquat correspondant aux participations des « sortis »

PART 1	PART 1 Montant à répartir annuellement	TOTAL ANNUEL DES COLLECTIVITES SORTIES	Reliquat des dépenses de la part 1 réparties sur les collectivités restantes
2017	1 799 831 €	260 048 €	1 539 783 €
2018	1 799 831 €	260 048 €	1 539 783 €
2019	1 799 831 €	260 048 €	1 539 783 €
2020	1 799 831 €	260 048 €	1 539 783 €
2021	1 799 831 €	260 048 €	1 539 783 €
2022	1 799 831 €	260 048 €	1 539 783 €
2023	1 799 831 €	260 048 €	1 539 783 €
2024	1 799 831 €	260 048 €	1 539 783 €
2025	1 799 831 €	260 048 €	1 539 783 €
2026	1 799 831 €	260 048 €	1 539 783 €
2027	1 799 831 €	260 048 €	1 539 783 €
2028	1 799 831 €	260 048 €	1 539 783 €
2029	1 799 831 €	260 048 €	1 539 783 €
2030	1 799 831 €	260 048 €	1 539 783 €
2031	1 799 831 €	260 048 €	1 539 783 €
2032	1 799 831 €	260 048 €	1 539 783 €
2033	1 799 831 €	260 048 €	1 539 783 €
Total	30 597 127 €	4 420 816,00 €	26 176 311,00 €

Concernant la part 3, les contributions des collectivités seront défalquées du montant de 35 195 € réclamées aux collectivités adhérentes.

PART 3	PART 3 Montant à répartir annuellement	PART ANNUELLE DES COLLECTIVITES SORTIES
2017	252 100 €	35 195 €
2018	252 100 €	35 195 €
2019	252 100 €	35 195 €
Total	756 300 €	105 585 €

Pour la Part 4, les contributions des collectivités adhérentes pour 2018 comprendront le reliquat des dépenses d'annuité de la dette et des amortissements antérieurs pour un montant de 173 883 € auxquelles il conviendra d'ajouter les nouveaux amortissements, soit 971 €.

PART 4

	ANNUITE DE LA DETTE	AMORTISSEMENTS DES BIENS	REPRISE DES SUBVENTIONS	TOTAL des Dépenses de la part 4 à répartir	TOTAL ANNUEL DES COLLECTIVITES SORTIES	Reliquat des dépenses de la part 4 réparties sur les collectivités restantes	Amortissements des biens acquis à compter de 2017
					14,45%		
2017	181 524,23 €	33 453,55 €	4 140 €	210 837,78 €	30 463 €	180 375 €	
2018	175 788,72 €	31 600,61 €	4 140 €	203 249,33 €	29 366 €	173 883 €	971 €
2019	175 788,76 €	28 904,61 €	4 140 €	200 553,37 €	28 979 €	171 574 €	329 €
2020	104 321,76 €	25 635,92 €	4 140 €	125 817,68 €	18 178 €	107 640 €	329 €
2021	44 753,97 €	5 339,40 €		50 093,37 €	7 238 €	42 855 €	
2022	44 753,97 €	2 229,04 €		46 983,01 €	6 789 €	40 194 €	
2023	44 753,97 €	2 229,04 €		46 983,01 €	6 789 €	40 194 €	
2024	44 753,97 €	1 672,90 €		46 426,87 €	6 708 €	39 719 €	
2025	44 753,97 €	1 672,90 €		46 426,87 €	6 708 €	39 719 €	
2026	44 753,97 €	198,83 €		44 952,80 €	6 495 €	38 458 €	
2027	44 753,97 €	198,83 €		44 952,80 €	6 495 €	38 458 €	
2028	44 753,97 €	198,83 €		44 952,80 €	6 495 €	38 458 €	
2029	44 753,97 €	198,83 €		44 952,80 €	6 495 €	38 458 €	
2030	44 753,97 €	198,83 €		44 952,80 €	6 495 €	38 458 €	
2031	44 753,97 €	198,83 €		44 952,80 €	6 495 €	38 458 €	
2032		198,83 €		198,83 €	28,4 €	170 €	
2033		198,83 €		198,83 €	28,4 €	170 €	
2034		198,83 €		198,83 €	28,4 €	170 €	
2035		198,83 €		198,83 €	28,4 €	170 €	
Total	1 129 717,14 €	134 726 €	16 560 €	1 247 883 €	180 301,60 €	1 067 581,81 €	1 629,05 €

En tenant compte des recettes de la DSP, le solde de la part 4 s'élèverait à environ 20 K€.

1.2.3.4. Conséquences de la loi NOTRe sur le budget du syndicat – Prévisions de recettes exceptionnelles

Devant les difficultés rencontrées pour le règlement des sommes dues, et afin de ne pas mettre le syndicat en difficulté de trésorerie, une contribution complémentaire correspondant aux participations 2018 des collectivités sorties devra être budgétée au chapitre 77.

Son montant de 324 609 € sera réparti selon les statuts en vigueur. Il fera l'objet d'un appel spécifique et sera redistribué en fonction des suites qui seront données aux recours auprès du Tribunal Administratif et de la Préfecture. Pour 2018, ces participations exceptionnelles seront d'un coût moyen à la tonne de l'ordre de 12€ ou 3€ à l'habitant.

2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 – Les dépenses

Le programme d'investissements comprendra les projets suivants :

2.1.1 – Site de Brametot

Aucun investissement n'est actuellement envisagé sur le site.

2.1.2 – Site d'Eurville

Le centre d'enfouissement d'Eurville est à ce jour dans le périmètre du syndicat. En attendant de connaître l'historique du site et devant l'absence de réponse des services de l'Etat, les provisions constituées sont toujours d'actualité.

2.1.3 – Bureau administratif d'Yerville

Un montant prévisionnel d'environ 5 000 € sera budgétisé.

L'abonnement au logiciel de gestion intègre 64% de la facturation en investissement (640 €). Ils sont intégrés dans ces prévisions.

2.1.4 – Les opérations d'ordre

Le montant des subventions d'équipements transférées est de 4140 €

2.2 – Les recettes

Les recettes des investissements projetés seront composées des éléments suivants :

Les investissements étant en baisse, les recettes le sont également :

- Amortissements de l'ordre de 32 500 €,
- Aucune dépense d'investissement ne permettra de bénéficier de subventions,
- Fonds de Compensation de TVA à percevoir sur les investissements réalisés en 2016.

3 – LES EMPRUNTS EN COURS

3.1. Le R1 Echéance fixe durant 20 ans.

La cession de créances R1 est, quant à elle, conclue jusqu'au terme du contrat de délégation de service public en taux fixe.

Les échéances suivantes de la redevance R1 sont désormais constantes à 409 052,49 €, la dernière échéance intervenant le 20/12/2033. La redevance est assujettie au taux réduit de TVA à 10%.

3.2. Les autres emprunts « des anciennes structures »

Tout comme les charges d'intérêts, le remboursement des emprunts correspondant aux réhabilitations des anciennes structures s'amenuise progressivement, le syndicat n'ayant pas contracté d'emprunt depuis 2011 et aucun nouvel emprunt n'est prévu actuellement et dans les 5 ans à venir.

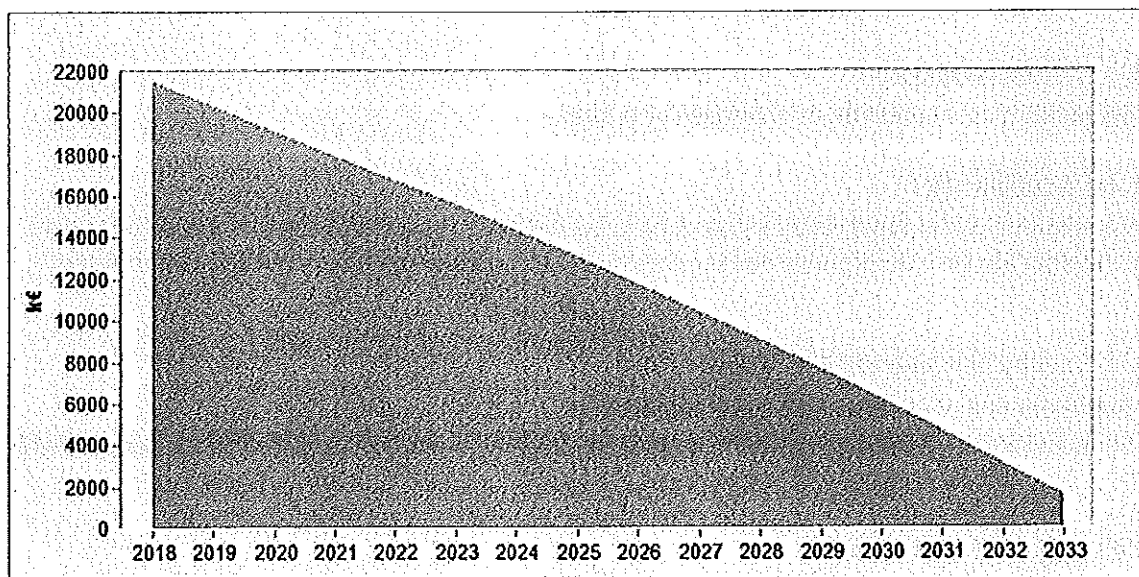
Le remboursement des emprunts préalablement contractés a entamé sa phase décroissante depuis 2013. Le remboursement du capital de la dette pour 2018 s'élève à 155 152.44 €€ contre 142 430.17 € pour 2017 (182 K€ en 2016),

Ces annuités sont intégrées dans la part 4 des contributions des collectivités.

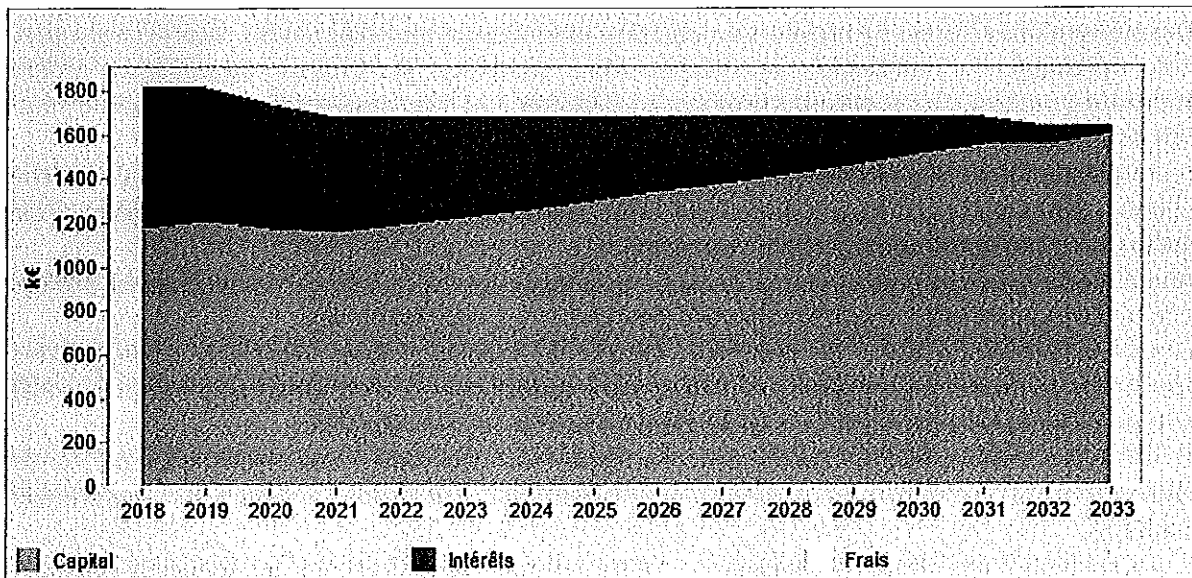
L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2018 est de 22 660 k€ contre 22 628 k€ en 2017, différence positive qui correspond à la recapitalisation des frais induits par les renégociations d'emprunts.

Le remboursement du capital s'échelonne de la manière suivante :

- 5,90% en dettes à court terme (dettes à moins d'un an) : 1 175 501.31 € (prenant en compte le capital de l'annuité)
- 23,75% en dettes à moyen terme (2 à 5 ans) : 4 731 236.65 €
- 73 % en dettes à long terme (6 à 20 ans) : 14 015 302.43 €



Evolution de l'encours de la dette par année



Evolution des remboursements par année

4 - LES RESULTATS 2017

Les résultats cumulés des deux sections seront intégrés au budget supplémentaire après approbation du compte administratif 2017.

2 – LA PROSPECTIVE BUDGÉTAIRE DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DÉCHETS - BUDGET 2018

Le Programme local de prévention initié et financé par l'ADEME est arrivé à échéance en 2016.

Conformément au décret du 10 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), un nouveau programme a été élaboré en collaboration avec les communautés de communes.

Celui-ci a été présenté le 29 septembre dernier en Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi et est pendant tout le mois de novembre mis à disposition du public. Suite à cette période de consultation, le PLPDMA du Pays de Caux devra être adopté par le comité syndical ainsi que par les assemblées délibérantes des communautés de communes adhérentes.

Le PLPDMA a pour objectif principal la réduction des Déchets Ménagers et Assimilés de 10%. Le programme, ainsi que son budget ont été prévus sur la période 2018-2020.

Les actions emblématiques du 1^{er} programme local de prévention des déchets, la sensibilisation en milieu scolaire et le compostage domestique, seront reconduites lors du prochain PLPDMA.

Les 7 nouvelles actions, ainsi que les principales dépenses prévues sont énumérées ci-dessous :

1. La charte des E'Caux Cantines : l'objectif est de faire connaître et utiliser l'outil départemental Agrilocal76 afin d'encourager l'achat de produits locaux, biologiques et de saison dans les cantines.

Les dépenses seront essentiellement de la communication et de l'équipement (boîtes de tri) afin de permettre aux cantines partenaires de trier les déchets et lutter contre le gaspillage alimentaire.

2. La création locale d'emballages compostables : l'objectif est de développer, en partenariat avec l'entreprise PTL et Valor'Caux, un emballage compostable dans les conditions de fonctionnement de l'usine de Brametot.

Les dépenses seront partagées entre communication et soutien à la recherche et développement.

3. La création d'un réseau de déchèteries professionnelles : l'objectif est, en s'inspirant du travail réalisé récemment par le SDOMODE, d'étudier l'intérêt d'équiper les déchèteries en ponts bascules afin de facturer les professionnels au coût réel, améliorer le service aux usagers et réduire les tonnages.

Dans un premier temps, une étude de faisabilité devra être réalisée afin de vérifier la pertinence du projet et de planifier sa mise en œuvre.

4. La proposition d'un service de broyage de déchets verts : les déchets verts représentent sur le territoire 1/3 des DMA. Il est donc indispensable de prévoir une action ambitieuse sur ce sujet.

Des subventions à l'achat de broyeurs de végétaux et tondeuses mulching seront accordées aux particuliers afin de développer la réutilisation des déchets verts sur place. Un broyeur de végétaux professionnel permettra de proposer un service de broyage en déchèterie et chez les particuliers en vue de réutiliser le broyat en paillage.

5. La création d'un site de partage de matériel : un site territorial dédié à la prévention des déchets sera créé pour regrouper le partage de matériel entre particuliers, collectivités et professionnels, ainsi que l'annuaire de la réparation, de la location, du réemploi...

Afin d'être le plus fonctionnel et ergonomique possible, le site sera créé par un webmaster professionnel. Une communication dédiée devra être prévue. Le nom du site : caux-operons.fr

6. La création d'une filière de réemploi : l'étude de faisabilité d'une recyclerie a montré des pistes intéressantes. La Croix Rouge Insertion de Pavilly a pris contact avec la communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville pour collecter en déchèteries des objets réemployables.

Le PLPDMA devra prévoir l'équipement en conteneurs maritimes des déchèteries du territoire, la communication et les soutiens nécessaires aux associations partenaires à définir par l'intermédiaire de conventions.

7. La création d'une filière « coquillages » : notre territoire littoral génère des tonnages conséquents de coquillages qui pourraient facilement être extraits des OMr. Des collectes, plus ou moins ponctuelles (fêtes de fin d'année...) pourront être organisées.

Des frais de communication pour faire connaître cette nouvelle filière seront à prévoir.

2.1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1.1 – Les dépenses

Comme chaque année, outre les dépenses spécifiques aux actions programmées, le programme génèrera les dépenses suivantes :

- les charges de personnel : Un seul poste sera budgété, celui de l'animateur du programme
- les frais d'entretien du véhicule dédié.
- les dotations aux amortissements

2.1.2 – Les recettes

Suivant le niveau d'ambition du nouveau PLPDMA, diverses subventions pourraient être demandées auprès de l'ADEME (132 000 € sur trois ans au titre des programmes d'actions des relais de mobilisation), de la région (60 000 € au titre de l'IDEE stratégie thématique Economie Circulaire) et du département (communication notamment).

2.2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.2.1 – Les dépenses

Commande d'environ 1 000 composteurs par an.

Equipements de conteneurs maritimes permettant le stockage des objets réemployables en déchèteries

Achat d'un broyeur professionnel de déchets verts.

Création d'un site internet dédié à la prévention des déchets.

2.2.2 – Les recettes

Participation des collectivités pour l'achat de composteurs.

Subventions du Département et de l'ADEME pour l'acquisition de composteurs, de conteneurs maritimes, d'un broyeur professionnel de déchets verts et pour la création d'un site internet dédié à la prévention des déchets.



Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 novembre 2017

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 47
Présents : 29
Pouvoirs : 00
Votants : 29

RESULTATS DES VOTES

Pour : 29
Contre : 00
Abstentions : 00
Ne prennent pas
part au vote :

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE COMPTE TENU DE :

- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le : 30 NOV. 2017

- de son affichage le :
27/11/2017

- de sa notification le :

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 – BUDGET ANNEXE

Délibération n°: 04.2-24/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le neuf novembre deux mille dix-sept, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, se sont réunis en séance publique à la salle de la Mairie d'Yerville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DEMARES, Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Comité Syndical des Communes du Canton de Criquebeur-le-Creval					
Titulaires	Mme Florence DURANDE	P	Suppléants	M. Dominique FOUBERT	
	M. Bernard HOUSSAYE	P		M. Cyriaque LETHUILLIER	
	M. Pierre LEMETAIS	AE		M. Jean-Claude DESCHAMPS	
	M. Patrick BUCOURT	AE		M. Franck COTTARD	
	M. Daniel LEMESLE	AE		M. Jean-François LEDON	P
	M. Patrick LEFEBVRE	AE			
	Mme Thérèse BARIL	P			
	M. Raphaël LESUEUR	AE			
Comité Syndical des Communes du Canton de Yerville					
Titulaires	M. Jean-François ALIGNY	P	Suppléants	M. Rémy BELLANGER	
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Michel CLATOT	
	M. Hubert BUQUET	AE		M. Luc DAVID	
	M. Raymond CARPENTIER	P		Mme Isabelle DUJARDIN	
	M. Jean-Michel COLOMBEL	P		M. Gérard FOUCHE	
	M. Pascal DEBREE	P		M. Yves GRENET	
	M. Philippe DUFOUR	P		M. Yves LEFRIQUE	
	M. Jean-Marie FERMENT	P		M. Frédéric LEJEUNE	
	M. Jérôme LHEUREUX	AE		M. Michel LIEURY	
	M. Jean-Louis LUYPAERT	P		M. Alain POILVE	
	M. Joël SALLE	AE		M. Pascal VANIER	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	P		M. Eric SELLE	

Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 ☎ 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr

Commune de communes: Plateau (Cant. Grandville, Neufville)			
Titulaires	Mme Séverine FREMONT	AE	M. Claude BOUTEILLER
	M. Claude LESEIGNEUR	P	M. Luc LEFRANCOIS
	M. Olivier LECONTE	AE	M. Olivier RICOEUR
	M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES	AE	M. Daniel COLLARD
	M. Jean-Jacques DEMARES	P	M. Arnaud LAURENT
	Mme Françoise HERVIEUX	P	M. Philippe CORDIER
	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	AE	M. Yves HUBERT
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P	Mme Marcelle DUSSAUX
	M. Dominique LACHEVRES	P	M. Emmanuel FECAMP
Mme Marie-France BEAUDOIN	P	M. Philippe LANGNEL	
Commune de communes: Plateau (Cant.)			
Titulaires	M. Fabrice DUBUS	P	Mme Martine LACOMBLEZ
	M. Olivier BUREAUX	AE	M. Williams DELARUE
	M. Guy LE VERDIER	AE	M. Jean-Marie BAYEUL
	M. Franck HERICHER	AE	M. Jean-François BLOC
	M. Martial HAUGUEL	AE	Mme Christine LEVAVASSEUR
	Mme Monique HOUSSAYE	P	M. Jacques VOLLET
	M. Victor BOUCHER	P	M. Eric BERANGER
	M. Edouard LHEUREUX	AE	M. David CHANDELIER
	M. Paul POTEL	AE	M. Jacques DEPRez
	M. Michel CHARDONNET	AE	M. Denis FAUVEL
	M. Norbert GAINVILLE	AE	M. Christine LE GALL
	M. Christian GIFFARD	P	Mme Thérèse CALAIS
	M. Edouard LEFORESTIER	P	M. Jacques GUEROULT
	Mme Séverine LEMOINE	AE	M. Philippe PASQUIER
M. François POINTEL	AE	Mme Anne ROQUIGNY	
Commune de communes: Plateau (Cant.)			
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Mme Odile DECHAMPS
	M. Lionel GAILLARD	AE	M. Daniel DELAFENETRE

Pouvoirs :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Marie FERMENT, délégué de la communauté de communes de la Côte d'Albâtre, a été nommé secrétaire de séance.



Vu le CGCT,

Vu l'article L. 2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'organisation du débat d'orientations budgétaires ;

Considérant que le Smitvad du Pays de Caux contient au moins une commune de 3 500 habitants et plus et qu'il convient donc d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif ;

Le débat d'orientation budgétaire constitue la phase préalable au vote du budget primitif, il porte sur les orientations générales de l'exercice et sur les engagements pluriannuels. Il permet d'être informé sur l'évolution de la situation financière et donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière du syndicat.

Afin d'ouvrir la discussion, Monsieur le Président propose d'étudier le rapport d'orientations budgétaires joint à la présente note explicative de synthèse et de le compléter.

Le Comité Syndical PREND ACTE de la FORMALITE de la tenue de ce débat

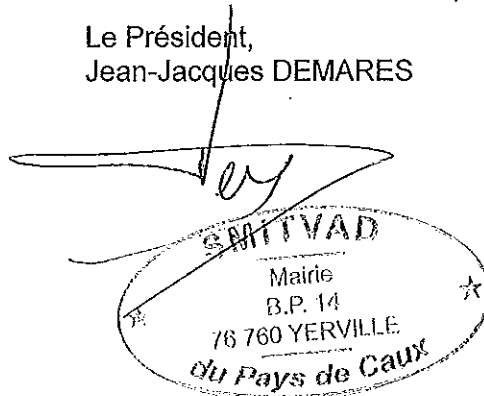
APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibéré les jours, mois et ans susdits,

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Jacques DEMARES





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 novembre 2017

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 47
Présents : 27
Pouvoirs : 00
Votants : 27

RESULTATS DES VOTES

Pour : 27
Contre : 00
Abstentions : 00
Ne prennent pas
part au vote :

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE COMPTE TENU DE :

- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le : 30 NOV. 2017

- de son affichage le :
27/11/2017

- de sa notification le :

REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Délibération n°: 05-24/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le neuf novembre deux mille dix-sept, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, se sont réunis en séance publique à la salle de la Mairie d'Yerville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DEMARES, Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Commune de commune de Canteleu (76600) - Caux					
Titulaires	Mme Florence DURANDE	AE	Suppléants	M. Dominique FOUBERT	
	M. Bernard HOUSSAYE	P		M. Cyriaque LETHUILLIER	
	M. Pierre LEMETAIS	AE		M. Jean-Claude DESCHAMPS	
	M. Patrick BUCOURT	AE		M. Franck COTTARD	
	M. Daniel LEMESLE	AE		M. Jean-François LEDON	P
	M. Patrick LEFEBVRE	AE			
	Mme Thérèse BARIL	P			
	M. Raphaël LESUEUR	AE			
Commune de commune de Canteleu (76600) - Caux					
Titulaires	M. Jean-François ALIGNY	P	Suppléants	M. Rémy BELLANGER	
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Michel CLATOT	
	M. Hubert BUQUET	AE		M. Luc DAVID	
	M. Raymond CARPENTIER	P		Mme Isabelle DUJARDIN	
	M. Jean-Michel COLOMBEL	P		M. Gérard FOUCHE	
	M. Pascal DEBREE	P		M. Yves GRENET	
	M. Philippe DUFOUR	P		M. Yves LEFRIQUE	
	M. Jean-Marie FERMENT	P		M. Frédéric LEJEUNE	
	M. Jérôme LHEUREUX	AE		M. Michel LIEURY	
	M. Jean-Louis LUYPAERT	P		M. Alain POILVE	
	M. Joël SALLE	AE		M. Pascal VANIER	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	P		M. Eric SELLE	

Commune de communes Fleurance (Caux - Douville - Yerville)					
Titulaires	Mme Séverine FREMONT	AE	Suppléants	M. Claude BOUTEILLER	
	M. Claude LESEIGNEUR	P		M. Luc LEFRANCOIS	
	M. Olivier LECONTE	AE		M. Olivier RICOEUR	
	M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES	AE		M. Daniel COLLARD	
	M. Jean-Jacques DEMARES	P		M. Arnaud LAURENT	
	Mme Françoise HERVIEUX	P		M. Philippe CORDIER	
	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	AE		M. Yves HUBERT	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P		Mme Marcelle DUSSAUX	
	M. Dominique LACHEVRES	AE		M. Emmanuel FECAMP	
	Mme Marie-France BEAUDOIN	P		M. Philippe LANGNEL	
Commune de communes Fleurance (Caux - Douville - Yerville)					
Titulaires	M. Fabrice DUBUS	P	Suppléants	Mme Martine LACOMBLEZ	
	M. Olivier BUREAUX	AE		M. Williams DELARUE	
	M. Guy LE VERDIER	AE		M. Jean-Marie BAYEUL	P
	M. Franck HERICHER	AE		M. Jean-François BLOC	
	M. Martial HAUGUEL	AE		Mme Christine LEVAVASSEUR	
	Mme Monique HOUSSAYE	P		M. Jacques VOLLET	
	M. Victor BOUCHER	P		M. Eric BERANGER	
	M. Edouard LHEUREUX	AE		M. David CHANDELIER	
	M. Paul POTEL	AE		M. Jacques DEPRESZ	P
	M. Michel CHARDONNET	AE		M. Denis FAUVEL	
	M. Norbert GAINVILLE	AE		M. Christine LE GALL	
	M. Christian GIFFARD	P		Mme Thérèse CALAIS	
	M. Edouard LEFORESTIER	P		M. Jacques GUEROULT	P
	Mme Séverine LEMOINE	AE		M. Philippe PASQUIER	P
	M. François POINTEL	AE		Mme Anne ROQUIGNY	
Commune de communes Fleurance (Caux - Douville - Yerville)					
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Sup.	Mme Odile DECHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE		M. Daniel DELAFENETRE	

Pouvoirs :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Marie FERMENT, délégué de la communauté de communes de la Côte d'Albâtre, a été nommé secrétaire de séance.



Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique d'Etat,

Vu le décret n° 2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la fonction publique d'Etat,

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP,

Vu l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps des secrétaires administratifs des administrations d'Etat,

Vu l'arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps d'adjoints techniques des administrations d'Etat,

Vu l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations d'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ; fixant les montants de référence de l'indemnité

Vu la délibération du 30 janvier 2017 instaurant, à compter du 1^{er} janvier 2017, le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la filière administrative,

Vu l'arrêté du 16 juin 2017, pris pour l'application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014,

Vu les délibérations du comité syndical relatives au régime indemnitaire,
Considérant que le Comité Technique a été saisi pour avis le 6 novembre 2017,

M. Le Président du Smitvad rappelle au Comité syndical que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale.

Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- éventuellement d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Les bénéficiaires :

L'IFSE pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, et aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel. Son versement est mensuel.

Montants de référence :

Chaque cadre d'emploi est réparti en groupe de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés

FILIERE ADMINISTRATIVE

- Cadre d'emploi 1 : Catégorie A - Attachés

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des ATTACHES TERRITORIAUX (catégorie A)				
Groupes de fonctions	Emplois	I.F.S.E	C.I.A	Montants annuels plafonds IFSE
Groupe 1	Direction d'une collectivité	36 210 €	6 390 €	42 600 €
Groupe 2	Adjoint à la direction d'une collectivité, responsable de service(s)...	32 130 €	5 670 €	37 800 €
Groupe 3	Chargé d'études, responsable de service...	25 500 €	4 500 €	30 000 €
Groupe 4	Gestionnaire administratif	20 400 €	3 600 €	24 000 €

- Cadre d'emploi 2 : Catégorie B - Rédacteurs

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des REDACTEURS TERRITORIAUX (catégorie B)				
Groupes de fonctions	Emplois	I.F.S.E	C.I.A	Montants annuels plafonds IFSE
Groupe 1	Responsable de service	17 480 €	2 380 €	19 860 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, expertise, fonctions administratives complexes...	16 015 €	2 185 €	18 200 €
Groupe 3	Assistant de direction, instructeur...	14 650 €	1 995 €	16 645 €

- cadre d'emploi 3 : Catégorie C - Adjoints Administratifs

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX (catégorie C)				
Groupes de fonctions	Emplois	I.F.S.E	C.I.A	Montants annuels plafonds IFSE
Groupe 1	Chef d'équipe, assistant de direction, sujétions particulières...	11 340 €	1 260 €	12 600 €
Groupe 2	Assistant, agent d'accueil, gestionnaire de moyen...	10 800 €	1 200 €	12 000 €

FILIERE TECHNIQUE

- cadre d'emploi 3 : Catégorie C - Adjoints Techniques et Agents de Maîtrise

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX et AGENTS DE MAITRISE (catégorie C)				
Groupes de fonctions	Emplois	I.F.S.E	C.I.A	Montants annuels plafonds IFSE
Groupe 1	Chef d'équipe, sujétions particulières...	11 340 €	1 260 €	12 600 €
Groupe 2	Assistant, agent d'accueil, gestionnaire de moyen...	10 800 €	1 200 €	12 000 €

Modulations individuelles1/Part fonctionnelle (IFSE)

L'IFSE pourra être modulée en fonction de l'expérience professionnelle qui est assimilée à la connaissance acquise par la pratique et repose sur :

- L'élargissement des compétences
- L'approfondissement des savoirs
- La consolidation des connaissances pratiques assimilées sur un poste

2/ Part lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir (CIA)

Les agents mentionnés à l'article 2 bénéficient également d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Ce complément sera compris entre 0 et 100% d'un montant maximal. Son versement est annuel, en une ou deux fractions.

Chaque cadre d'emplois concerné est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds précisés à l'article 3.

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :

1. en cas de changement de fonctions,
2. au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation, ...),
3. en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, décide :

- d'instituer l'indemnité de fonctions, de sujétions, et d'expertise et le complément indemnitaire à compter du 1^{er} décembre 2017,

- d'attribuer l'indemnité de fonctions, de sujétions, et d'expertise et le complément indemnitaire aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, et aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,

- d'autoriser le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus et dans la limite des plafonds applicables aux agents de l'agent (fixés par arrêté ministériel),

- d'approuver les modalités de maintien

L'IFSE (et le cas échéant du complément indemnitaire) est maintenue pendant les périodes de congés suivants : congés annuels, congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption.

En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service) : L'IFSE (et le cas échéant du complément indemnitaire) suivra le sort du traitement.

En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement de l'IFSE est maintenu.

Les délibérations du comité syndical en matière de régime indemnitaire : IAT, IEMP, IFTS, des filières techniques et administratives sont abrogées,

Dans l'attente des textes relatifs au cadre d'emploi des ingénieurs, le régime indemnitaire (ISS, PSR, PFR) des agents concernés est maintenu.

APPROUVE A L'UNANIMITE

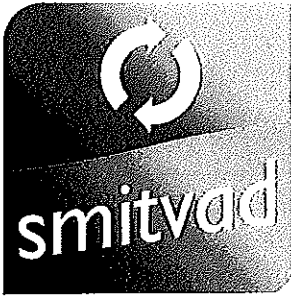
Délibéré les jours, mois et ans susdits,

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Jacques DEMARÉS





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 novembre 2017

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 47
Présents : 27
Pouvoirs : 00
Votants : 27

RESULTATS DES VOTES
Pour : 07
Contre : 17
Abstentions : 03
Ne prennent pas
part au vote :

ACTE CERTIFIE
EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :
- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le : 30 NOV. 2017

- de son affichage le :
27/11/2017
- de sa notification le :

DEMANDE DE RETRAIT ECALLES-ALIX PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'YVETOT

Délibération n°: 06-24/11/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le neuf novembre deux mille dix-sept, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, se sont réunis en séance publique à la salle de la Mairie d'Yerville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DEMARES, Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Commune de communes du Calvados (C.C.C.) Yvetot					
Titulaires	Mme Florence DURANDE	AE	Suppléants	M. Dominique FOUBERT	
	M. Bernard HOUSSAYE	P		M. Cyriaque LETHUILLIER	
	M. Pierre LEMETAIS	AE		M. Jean-Claude DESCHAMPS	
	M. Patrick BUCOURT	AE		M. Franck COTTARD	
	M. Daniel LEMESLE	AE		M. Jean-François LEDON	P
	M. Patrick LEFEBVRE	AE			
	Mme Thérèse BARIL	P			
	M. Raphaël LESUEUR	AE			
Commune de communes de la Région d'Yvetot					
Titulaires	M. Jean-François ALIGNY	P	Suppléants	M. Rémy BELLANGER	
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Michel CLATOT	
	M. Hubert BUQUET	AE		M. Luc DAVID	
	M. Raymond CARPENTIER	P		Mme Isabelle DUJARDIN	
	M. Jean-Michel COLOMBEL	P		M. Gérard FOUCHE	
	M. Pascal DEBREE	P		M. Yves GRENET	
	M. Philippe DUFOUR	P		M. Yves LEFRIQUE	
	M. Jean-Marie FERMENT	P		M. Frédéric LEJEUNE	
	M. Jérôme LHEUREUX	AE		M. Michel LIEURY	
	M. Jean-Louis LUYPAERT	P		M. Alain POILVE	
	M. Joël SALLE	AE		M. Pascal VANIER	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	P		M. Eric SELLE	

Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 ☎ 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr

Commune de commune : Macandé (Cayenne - Guyane)				
Titulaires	Mme Séverine FREMONT	AE	M. Claude BOUTEILLER	
	M. Claude LESEIGNEUR	P	M. Luc LEFRANCOIS	
	M. Olivier LECONTE	AE	M. Olivier RICOEUR	
	M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES	AE	M. Daniel COLLARD	
	M. Jean-Jacques DEMARES	P	M. Arnaud LAURENT	
	Mme Françoise HERVIEUX	P	M. Philippe CORDIER	
	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	AE	M. Yves HUBERT	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P	Mme Marcelle DUSSAUX	
	M. Dominique LACHEVRES	AE	M. Emmanuel FECAMP	
Mme Marie-France BEAUDOIN	P	M. Philippe LANGNEL		
Commune de commune : Petit-Orléans				
Titulaires	M. Fabrice DUBUS	P	Mme Martine LACOMBLEZ	
	M. Olivier BUREAUX	AE	M. Williams DELARUE	
	M. Guy LE VERDIER	AE	M. Jean-Marie BAYEUL	P
	M. Franck HERICHER	AE	M. Jean-François BLOC	
	M. Martial HAUGUEL	AE	Mme Christine LEVAVASSEUR	
	Mme Monique HOUSSAYE	P	M. Jacques VOLLET	
	M. Victor BOUCHER	P	M. Eric BERANGER	
	M. Edouard LHEUREUX	AE	M. David CHANDELIER	
	M. Paul POTEL	AE	M. Jacques DEPREZ	P
	M. Michel CHARDONNET	AE	M. Denis FAUVEL	
	M. Norbert GAINVILLE	AE	M. Christine LE GALL	
	M. Christian GIFFARD	P	Mme Thérèse CALAIS	
	M. Edouard LEFORESTIER	P	M. Jacques GUEROULT	P
	Mme Séverine LEMOINE	AE	M. Philippe PASQUIER	P
M. François POINTEL	AE	Mme Anne ROQUIGNY		
Commune de commune : Petit-Orléans				
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Mme Odile DECHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE	M. Daniel DELAFENETRE	

Pouvoirs :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Marie FERMENT, délégué de la communauté de communes de la Côte d'Albâtre, a été nommé secrétaire de séance.



Par délibération du 30 mars 2017 (notifiée par courrier du 25 avril 2017, reçue le 3 mai 2017), le Conseil Communautaire de la Région d'Yvetot a sollicité le retrait de la Commune d'Ecalles-Alix du Smitvad,

- Vu le CGCT,
- Vu l'article 5211-19 du CGCT,
- Vu les statuts du Smitvad,
- Vu la délibération de la CCRY du 30 mars 2017,
- Vu l'avis DEFAVORABLE du délégataire en date du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, décide :

- de se prononcer sur la demande de sortie du Smitvad de la Communauté de Communes de la région d'Yvetot pour le périmètre de la commune d'Ecalles-Alix,

REJETE A RAISON DE 7 VOIX POUR - 17 CONTRE - 3 ABSTENTIONS

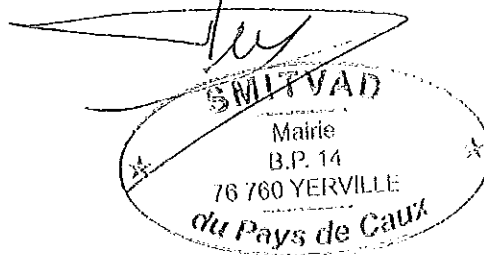
Conformément à l'article 5211-19 du CGCT, la présente délibération sera notifiée aux membres du Smitvad pour avis. Ceux-ci devront délibérer dans les trois mois.

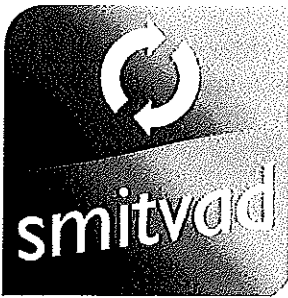
Délibéré les jours, mois et ans susdits,

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Jacques DEMARES





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 décembre 2017

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 47

Présents : 29

Pouvoirs : 00

Votants : 29

RESULTATS DES VOTES

Pour : 29

Contre : 00

Abstentions : 00

Ne prennent pas
part au vote :

ACTE CERTIFIE
EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :
- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le : 03 JAN. 2018

- de son affichage le :
22/12/2017

- de sa notification le :

BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Délibération n°: 01-21/12/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un du mois de décembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le six décembre deux mille dix-sept, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, se sont réunis en séance publique à la salle de la Mairie d'Yerville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DEMARES, Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Commune de communes du Canton de Caux (C.C. 0111) Caux					
Titulaires	Mme Florence DURANDE	AE	Suppléants	M. Dominique FOUBERT	
	M. Bernard HOUSSAYE	P		M. Cyriaque LETHUILLIER	
	M. Pierre LEMETAIS	AE		M. Jean-Claude DESCHAMPS	
	M. Patrick BUCOURT	P		M. Franck COTTARD	
	M. Daniel LEMESLE	AE		M. Jean-François LEDON	P
	M. Patrick LEFEBVRE	P			
	Mme Thérèse BARIL	AE			
	M. Raphaël LESUEUR	AE			
Commune de communes C.C. 0112/Albaret					
Titulaires	M. Jean-François ALIGNY	P	Suppléants	M. Rémy BELLANGER	
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Michel CLATOT	
	M. Hubert BUQUET	AE		M. Luc DAVID	
	M. Raymond CARPENTIER	P		Mme Isabelle DUJARDIN	
	M. Jean-Michel COLOMBEL	P		M. Gérard FOUCHE	
	M. Pascal DEBREE	AE		M. Yves GRENET	
	M. Philippe DUFOUR	AE		M. Yves LEFRIQUE	
	M. Jean-Marie FERMENT	P		M. Frédéric LEJEUNE	
	M. Jérôme LHEUREUX	P		M. Michel LIEURY	
	M. Jean-Louis LUYPAERT	P		M. Alain POILVE	
	M. Joël SALLE	AE		M. Pascal VANIER	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	AE		M. Eric SELLE	

Commune de communes Réunies (Cape, Mandville, Yerville)				
Titulaires	Mme Séverine FREMONT	P	M. Claude BOUTEILLER	
	M. Claude LESEIGNEUR	AE	M. Luc LEFRANCOIS	
	M. Olivier LECONTE	P	M. Olivier RICOEUR	
	M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES	AE	M. Daniel COLLARD	P
	M. Jean-Jacques DEMARES	P	M. Arnaud LAURENT	
	Mme Françoise HERVIEUX	AE	M. Philippe CORDIER	P
	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	AE	M. Yves HUBERT	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	AE	Mme Marcelle DUSSAUX	
	M. Dominique LACHEVRES	P	M. Emmanuel FECAMP	
Mme Marie-France BEAUDOIN	AE	M. Philippe LANGNEL	P	
Commune de communes Réunies (Cape, Yerville)				
Titulaires	M. Fabrice DUBUS	P	Mme Martine LACOMBLEZ	
	M. Olivier BUREAUX	AE	M. Williams DELARUE	
	M. Guy LE VERDIER	P	M. Jean-Marie BAYEUL	
	M. Franck HERICHER	P	M. Jean-François BLOC	
	M. Martial HAUGUEL	AE	Mme Christine LEVAVASSEUR	
	Mme Monique HOUSSAYE	P	M. Jacques VOLLET	
	M. Victor BOUCHER	P	M. Eric BERANGER	
	M. Edouard LHEUREUX	P	M. David CHANDELIER	
	M. Paul POTEL	AE	M. Jacques DEPRez	
	M. Michel CHARDONNET	P	M. Denis FAUVEL	P
	M. Norbert GAINVILLE	P	M. Christine LE GALL	
	M. Christian GIFFARD	P	Mme Thérèse CALAIS	
	M. Edouard LEFORESTIER	P	M. Jacques GUEROULT	
	Mme Séverine LEMOINE	AE	M. Philippe PASQUIER	
	M. François POINTEL	AE	Mme Anne ROQUIGNY	
Commune de communes Réunies (Cape, Yerville)				
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	AE	Sup. Mme Odile DECHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE	M. Daniel DELAFENETRE	

Pouvoirs :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Séverine FREMONT, déléguée de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.



Vu les règles édictées par l'instruction M 14,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé le 24 novembre 2017,

Vu les documents joints en annexe de la présente note explicative de synthèse,

Vu la proposition de budget 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

Section de fonctionnement	5 199 250 €
Section d'investissement	1 184 642 €
Soit un budget global de	6 383 892 €

Monsieur le Président soumet le projet de budget à l'examen et à l'approbation de l'assemblée, par chapitre globalisé au niveau de la section de fonctionnement et par opération au niveau de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide d'approuver le budget 2018 :
 ▪ Par chapitre globalisé

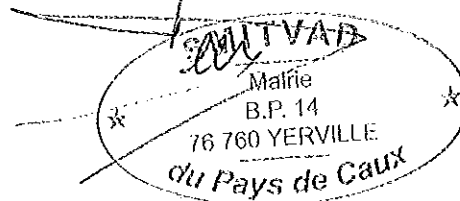
APPROUVE A L'UNANIMITE

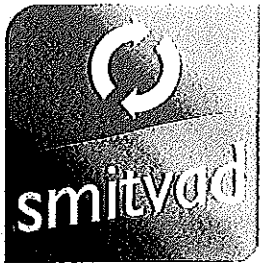
Délibéré les jours, mois et ans susdits,

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
 Jean-Jacques DEMARES





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

REPUBLIQUE FRANCAISE

SMITVAD DU PAYS DE CAUX

Numéro SIRET : 25760471000067

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE YERVILLE

M14

BUDGET PRIMITIF
voté par nature

BUDGET SMITVAD DU PAYS DE CAUX

ANNEE 2018



Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 décembre 2017

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 47
Présents : 30
Pouvoirs : 00
Votants : 30

RESULTATS DES VOTES

Pour : 30
Contre : 00
Abstentions : 00

Ne prennent pas
part au vote :

ACTE CERTIFIE
EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :
- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le : 03 JAN. 2018

- de son affichage le :
22/12/2017
- de sa notification le :

PARTICIPATION DES COLLECTIVITES AU BUDGET DU SMITVAD 2018

Délibération n°: 02-21/12/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un du mois de décembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le six décembre deux mille dix-sept, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, se sont réunis en séance publique à la salle de la Mairie d'Yerville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DEMARES, Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Comité Syndical de la Communauté de Communes du Pays de Caux				
Titulaires	Mme Florence DURANDE	AE	M. Dominique FOUBERT	
	M. Bernard HOUSSAYE	P	M. Cyriaque LETHUILLIER	
	M. Pierre LEMETAIS	AE	M. Jean-Claude DESCHAMPS	
	M. Patrick BUCOURT	P	M. Franck COTTARD	
	M. Daniel LEMESLE	AE	M. Jean-François LEDON	P
	M. Patrick LEFEBVRE	P		
	Mme Thérèse BARIL	AE		
	M. Raphaël LESUEUR	AE		
Comité Syndical de la Communauté de Communes du Pays de Caux				
Titulaires	M. Jean-François ALIGNY	P	M. Rémy BELLANGER	
	M. André-Pierre BOURDON	P	M. Michel CLATOT	
	M. Hubert BUQUET	AE	M. Luc DAVID	
	M. Raymond CARPENTIER	P	Mme Isabelle DUJARDIN	
	M. Jean-Michel COLOMBEL	P	M. Gérard FOUCHE	
	M. Pascal DEBREE	AE	M. Yves GRENET	
	M. Philippe DUFOUR	AE	M. Yves LEFRIQUE	
	M. Jean-Marie FERMENT	P	M. Frédéric LEJEUNE	
	M. Jérôme LHEUREUX	P	M. Michel LIEURY	
	M. Jean-Louis LUYPAERT	P	M. Alain POILVE	
	M. Joël SALLE	AE	M. Pascal VANIER	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	AE	M. Eric SELLE	

Commune de communes Placards-Catze-Daubeville-Yeuville					
Titulaires	Mme Séverine FREMONT	P	Suppléants	M. Claude BOUTEILLER	
	M. Claude LESEIGNEUR	AE		M. Luc LEFRANCOIS	
	M. Olivier LECONTE	P		M. Olivier RICOEUR	
	M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES	AE		M. Daniel COLLARD	P
	M. Jean-Jacques DEMARES	P		M. Arnaud LAURENT	
	Mme Françoise HERVIEUX	AE		M. Philippe CORDIER	P
	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	AE		M. Yves HUBERT	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	AE		Mme Marcelle DUSSAUX	
	M. Dominique LACHEVRES	P		M. Emmanuel FECAMP	
	Mme Marie-France BEAUDOIN	AE		M. Philippe LANGNEL	P
Commune de communes Placards-Catze					
Titulaires	M. Fabrice DUBUS	P	Suppléants	Mme Martine LACOMBLEZ	
	M. Olivier BUREAUX	AE		M. Williams DELARUE	
	M. Guy LE VERDIER	P		M. Jean-Marie BAYEUL	
	M. Franck HERICHER	P		M. Jean-François BLOC	
	M. Martial HAUGUEL	AE		Mme Christine LEVAVASSEUR	
	Mme Monique HOUSSAYE	P		M. Jacques VOLLET	
	M. Victor BOUCHER	P		M. Eric BERANGER	
	M. Edouard LHEUREUX	P		M. David CHANDELIER	
	M. Paul POTEL	AE		M. Jacques DEPRez	
	M. Michel CHARDONNET	P		M. Denis FAUVEL	P
	M. Norbert GAINVILLE	P		M. Christine LE GALL	
	M. Christian GIFFARD	P		Mme Thérèse CALAIS	
	M. Edouard LEFORESTIER	P		M. Jacques GUEROULT	
	Mme Séverine LEMOINE	AE		M. Philippe PASQUIER	
	M. François POINTEL	P		Mme Anne ROQUIGNY	
Commune de communes Placards-Catze					
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	AE	Sup.	Mme Odile DECHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE		M. Daniel DELAFENETRE	

Pouvoirs :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Séverine FREMONT, déléguée de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.



Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2015 et du 30 janvier 2017, portant modification des statuts,

Vu le budget primitif 2018,

Vu la délibération n° 1 du 1^{er} septembre 2017,

Il convient de procéder à l'approbation des contributions des collectivités qui en découlent.

Les participations des collectivités pour l'exercice 2018 sont réparties de la manière suivante :

Pour la part 1- redevance R1 :

On rappelle que la part est déterminée conformément aux règles édictées par l'article 12 des statuts, à savoir : la part 1 est relative à la redevance R1 due à l'exploitant pour l'année N. Le montant à répartir correspond à la redevance R1 à acquitter par le Smitvad. Cette part 1 est répartie en fonction de 3 critères pondérés à hauteur de 1/3 chacun :

- La population DGF^(*) notifiée pour le calcul de la DGF (fiche individuelle DGF ou autre document la remplaçant) 2017
- Le potentiel financier agrégé de l'ensemble intercommunal notifié pour le calcul du FPIC^(**), corrigé du FPIC 2017
- Le revenu fiscal agrégé de l'ensemble intercommunal notifié pour le calcul du FPIC 2017

Le montant à répartir pour 2018 est fixé **1 799 832 €**,

Compte-tenu de la délibération du comité syndical du 1^{er} septembre 2017, il convient de défalquer la somme de **260 048 €** due par les collectivités sorties détaillée ci-dessous, conformément à l'échéancier :

PART 1	PART 1 Montant à répartir annuellement	Communes Cœur de Caux vers CA CVS	Commune de Rocquefort vers CCRY	Communauté de communes de Valmont vers CA Fécamp Caux Littoral	TOTAL ANNUEL DES COLLECTIVITES SORTIES	Reliquat des dépenses de la part 4 réparties sur les collectivités restantes
2018	1 799 832 €	103 415 €	4 197 €	152 436 €	260 048 €	1 539 784 €

Le reliquat de **1 539 784 €** se répartit entre les collectivités restantes comme suit :

CONTRIBUTEURS	R1 POPULATION	R1 POTENTIEL FINANCIER AGREGE	R1 REVENU	TOTAL 2018
CC Côte d'Albâtre (CC CA)	148 386 €	257 967 €	141 310 €	547 663 €
CC du canton de Criquetot l'Esneval (CC CE)	81 539 €	64 013 €	92 461 €	238 013 €
CC Terroir de Caux	181 668 €	123 606 €	177 769 €	483 043 €
CC Plateau de Caux Doudeville Yerville	99 222 €	65 491 €	99 229 €	263 942 €
CC Région d'Yvetot - Commune Ecalles Alix	2 446 €	2 185 €	2 492 €	7 123 €
Contribution 2018	513 261 €	513 261 €	513 261 €	1 539 784 €

Pour la Part 2 – Coût de traitement 2018 :

- le tarif applicable aux apports d'ordures ménagères **93.70 €** la tonne,
- le tarif applicable aux apports de tout-venants/encombrants des collectivités membres est de **90.60 €** la tonne,
- le tarif applicable aux apports de déchet vert (structurant) des collectivités membres est maintenu à **13 €** la tonne.
- Afin de répondre à la nécessité d'apport de 4250 tonnes de déchets verts, il pourra être fait appel au prestataire des collectivités adhérentes.

Pour la Part 3 – frais de gestion du syndicat y compris Eurville:

La part 3 est supportée pour moitié au titre des revenus des habitants et pour moitié au titre du tonnage.

Le montant à répartir pour 2018 est fixé **533 861€**,

Compte-tenu de la délibération du comité syndical du 1^{er} septembre 2017, il convient de défalquer la somme de **35 195 €** due par les collectivités sorties répartie de la manière suivante pour 2018 conformément à l'échéancier.

PART 3	PART 3 Montant à répartir annuellement	Communes Cœur de Caux vers CACVS	Commune de Rocquefort vers CCRV	Communauté de communes de Valmont vers CAH Camp Caux Littoral	Reliquat des dépenses de la part 4 réparties sur elles
2018	252 100 €	14 614 €	611 €	19 970 €	35 195 €

Le reliquat de **498 666 €** se répartit entre les collectivités restantes comme suit :

CONTRIBUTEURS	PART 3 TONNAGE	PART 3 REVENU	PART 3 TOTAL
CC Côte d'Albâtre (CC CA)	86 889 €	68 646 €	155 535 €
CC du canton de Criquetot l'Esneval (CC CE)	39 434 €	44 916 €	84 350 €
CC Terroir de Caux	80 383 €	86 357 €	166 740 €
CC Plateau de Caux Doudeville Yerville	41 894 €	48 204 €	90 098 €
Commune d'Écalle Allix	733 €	1 211 €	1 943 €
TOTAL GENERAL	249 333 €	249 333 €	498 666 €

La part 4 – amortissements du Smitvad, annuités de la dette et autofinancement net des recettes du contrat de DSP

Elle correspond aux amortissements du Smitvad, aux annuités de la dette et à l'autofinancement net des recettes du contrat de DSP (hors R2-R3), et est déterminée selon l'article 12 en fonction de 3 critères pondérés à hauteur de 1/3 chacun :

- La population DGF notifiée pour le calcul de la DGF 2017 (fiche individuelle DGF ou autre document la remplaçant)
- Le potentiel financier agrégé de l'ensemble intercommunal notifié pour le calcul du FPIC corrigé du FPIC 2017

Le revenu fiscal agrégé de l'ensemble intercommunal notifié pour le calcul du FPIC.2017.

Pour 2018, la contribution s'élève à **46 222 €**.

Compte-tenu de la délibération du comité syndical du 1^{er} septembre 2017, il convient de défalquer la somme de 29 366 € due par les collectivités sorties,

PART 4	ANNUITE DE LA DETTE	AMORTISSEMENTS DES BIENS	REPRISE DES SUBVENTIONS	TOTAL des Dépenses de la part 4 à répartir		DONT MONTANT A REPARTIR	Communes Cœur de Caux vers CA CVS	Commune de Rocquefort vers CCRV	Communauté de communes de Valmont vers CA Fécamp Caux Littoral	TOTAL ANNUEL DES COLLECTIVITES SORTIES
							5,75%	0,23%	8,47%	14,45%
2018	175 788,72 €	31 600,61 €	4 140 €	203 249,33 €	23,15%	47 054 €	11 678 €	474 €	17 214 €	29 366 €

Le reliquat de 16 856 € se répartit entre les collectivités restantes comme suit :

CONTRIBUTEURS	PART 4 POPULATION DGF	PART 4 REVENU	PART 4 POTENTIEL	PART 4 TOTAL
CC Côte d'Albâtre (CC CA)	1 624 €	1 547 €	2 824 €	5 995 €
CC du canton de Criquetot l'Esneval (CC CE)	893 €	1 012 €	701 €	2 606 €
CC Terroir de Caux	1 989 €	1 946 €	1 353 €	5 288 €
CC Plateau de Caux Doudeville Yerville	1 086 €	1 086 €	717 €	2 889 €
Commune d'Ecalles Alix	27 €	27 €	24 €	78 €
TOTAL GENERAL	5 619 €	5 619 €	5 619 €	16 856 €

MODALITES D'APPEL DES PARTICIPATIONS :

En vertu du 2^{ème} alinéa de l'article 12 des nouveaux statuts, une délibération fixe le montant définitif de la participation lors de l'adoption du compte administratif.

Le montant de la régularisation annuelle se fera soit par le versement d'une soulte soit conservé en tant qu'acompte sur l'exercice suivant.

En vertu de l'article 13, les acomptes de contributions sont appelés trimestriellement d'avance auprès de chacun des membres, par quart, sur la base du montant prévisionnel délibéré au moment du budget primitif.

Concernant la part 2, une régularisation en fonction du tonnage réellement apporté sera effectuée sur le trimestre suivant.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- d'adopter les contributions et les modalités d'appel pour l'exercice 2018, applicables au 1^{er} janvier 2018.

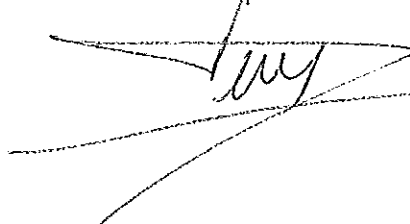
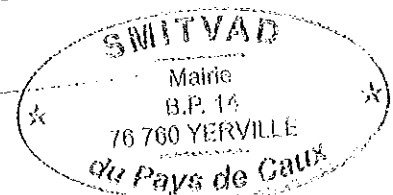
APPROUVE A L'UNANIMITE

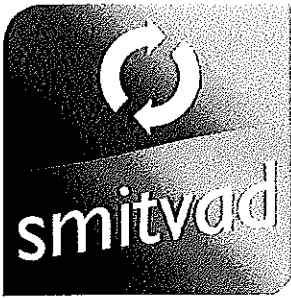
Délibéré les jours, mois et ans susdits,

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Jacques DEMARES



Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 décembre 2017

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 47
Présents : 30
Pouvoirs : 00
Votants : 30

RESULTATS DES VOTES

Pour : 30
Contre : 00
Abstentions : 00
Ne prennent pas
part au vote :

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE COMPTE TENU DE :

- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime

le : 03 JAN. 2018

- de son affichage le :
22/12/2017

- de sa notification le :

BUDGET PRIMITIF 2018 – Budget annexe Programme local de prévention des déchets

Délibération n°: 03-21/12/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un du mois de décembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le six décembre deux mille dix-sept, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, se sont réunis en séance publique à la salle de la Mairie d'Yerville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DEMARES, Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Commune de communes du Canton de Clères (95116)						
Titulaires	Mme Florence DURANDE	AE	Suppléants	M. Dominique FOUBERT		
	M. Bernard HOUSSAYE	P		M. Cyriaque LETHUILLIER		
	M. Pierre LEMETAIS	AE		M. Jean-Claude DESCHAMPS		
	M. Patrick BUCOURT	P		M. Franck COTTARD		
	M. Daniel LEMESLE	AE		M. Jean-François LEDON	P	
	M. Patrick LEFEBVRE	P				
	Mme Thérèse BARIL	AE				
	M. Raphaël LESUEUR	AE				
Commune de communes du Canton de Clères (95116)						
Titulaires	M. Jean-François ALIGNY	P	Suppléants	M. Rémy BELLANGER		
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Michel CLATOT		
	M. Hubert BUQUET	AE		M. Luc DAVID		
	M. Raymond CARPENTIER	P		Mme Isabelle DUJARDIN		
	M. Jean-Michel COLOMBEL	P		M. Gérard FOUCHE		
	M. Pascal DEBREE	AE		M. Yves GRENET		
	M. Philippe DUFOUR	AE		M. Yves LEFRIQUE		
	M. Jean-Marie FERMENT	P		M. Frédéric LEJEUNE		
	M. Jérôme LHEUREUX	P		M. Michel LIEURY		
	M. Jean-Louis LUYPAERT	P		M. Alain PÖILVE		
	M. Joël SALLE	AE		M. Pascal VANIER		
		M. Jean-Pierre THEVENOT		AE	M. Eric SELLE	

Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 ☎ 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr

Commune de commune : Plateau de G. : Blandyville - Yerville				
Titulaires	Mme Séverine FREMONT	P	M. Claude BOUTEILLER	
	M. Claude LESEIGNEUR	AE	M. Luc LEFRANCOIS	
	M. Olivier LECONTE	P	M. Olivier RICOEUR	
	M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES	AE	M. Daniel COLLARD	P
	M. Jean-Jacques DEMARES	P	M. Arnaud LAURENT	
	Mme Françoise HERVIEUX	AE	M. Philippe CORDIER	P
	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	AE	M. Yves HUBERT	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	AE	Mme Marcelle DUSSAUX	
	M. Dominique LACHEVRES	P	M. Emmanuel FECAMP	
Mme Marie-France BEAUDOIN	AE	M. Philippe LANGNEL	P	
Commune de commune : Plateau de G. : Blandyville - Yerville				
Titulaires	M. Fabrice DUBUS	P	Mme Martine LACOMBLEZ	
	M. Olivier BUREAUX	AE	M. Williams DELARUE	
	M. Guy LE VERDIER	P	M. Jean-Marie BAYEUL	
	M. Franck HERICHER	P	M. Jean-François BLOC	
	M. Martial HAUGUEL	AE	Mme Christine LEVAVASSEUR	
	Mme Monique HOUSSAYE	P	M. Jacques VOLLET	
	M. Victor BOUCHER	P	M. Eric BERANGER	
	M. Edouard LHEUREUX	P	M. David CHANDELIER	
	M. Paul POTEL	AE	M. Jacques DEPRez	
	M. Michel CHARDONNET	P	M. Denis FAUVEL	P
	M. Norbert GAINVILLE	P	M. Christine LE GALL	
	M. Christian GIFFARD	P	Mme Thérèse CALAIS	
	M. Edouard LEFORESTIER	P	M. Jacques GUEROULT	
	Mme Séverine LEMOINE	AE	M. Philippe PASQUIER	
	M. François POINTEL	P	Mme Anne ROQUIGNY	
	Commune de commune : Plateau de G. : Blandyville - Yerville			
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	AE	Mme Odile DECHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE	M. Daniel DELAFENETRE	

Pouvoirs :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Séverine FREMONT, déléguée de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.



Vu les règles édictées par l'instruction M 14,

Vu la délibération du 12 juillet 2010 relative à la création du budget annexe relatif au Programme de Prévention des Déchets,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé le 24 novembre 2017,

Vu les documents joints en annexe de la présente note explicative de synthèse,

Vu la proposition de budget 2018 pour le programme local de prévention des déchets qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

Section de fonctionnement	65 000 €
Section d'investissement	15 500 €
Soit un budget global de	80 500 €

Monsieur le Président soumet le projet de budget annexe à l'examen et à l'approbation de l'assemblée, par chapitre globalisé au niveau de la section de fonctionnement et par opération au niveau de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide d'approuver le budget annexe 2018 :

- Par chapitre globalisé

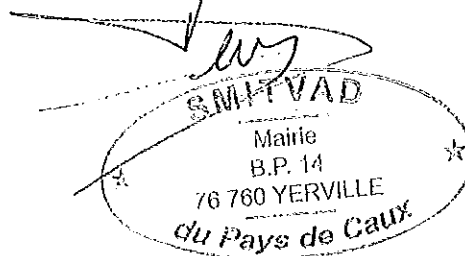
APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibéré les jours, mois et ans susdits,

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Jacques DEMARES





REPUBLIQUE FRANCAISE

SMITVAD PROG LOCAL PREVENTION DECHETS

Numéro SIRET : 25760471000091

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE YERVILLE

M14

BUDGET PRIMITIF
voté par nature

BUDGET PROG LOCAL PREVENTION DECHETS

ANNEE 2018



Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 décembre 2017

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 47
Présents : 30
Pouvoirs : 00
Votants : 30

RESULTATS DES VOTES

Pour : 30
Contre : 00
Abstentions : 00
Ne prennent pas
part au vote :

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE COMPTE TENU DE :

- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le : 03 JAN. 2018

- de son affichage le :
22/12/2017
- de sa notification le :

ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Délibération n°: 04-21/12/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un du mois de décembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le six décembre deux mille dix-sept, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, se sont réunis en séance publique à la salle de la Mairie d'Yerville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DEMARES, Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Comité Syndical de Communes du Canton de Caux (C.C.C.)				
Titulaires	Mme Florence DURANDE	AE	M. Dominique FOUBERT	
	M. Bernard HOUSSAYE	P	M. Cyriaque LETHUILLIER	
	M. Pierre LEMETAIS	AE	M. Jean-Claude DESCHAMPS	
	M. Patrick BUCOURT	P	M. Franck COTTARD	
	M. Daniel LEMESLE	AE	M. Jean-François LEDON	P
	M. Patrick LEFEBVRE	P		
	Mme Thérèse BARIL	AE		
	M. Raphaël LESUEUR	AE		
Comité Syndical de Communes du Canton de Caux (C.C.C.)				
Titulaires	M. Jean-François ALIGNY	P	M. Rémy BELLANGER	
	M. André-Pierre BOURDON	P	M. Michel CLATOT	
	M. Hubert BUQUET	AE	M. Luc DAVID	
	M. Raymond CARPENTIER	P	Mme Isabelle DUJARDIN	
	M. Jean-Michel COLOMBEL	P	M. Gérard FOUCHE	
	M. Pascal DEBREE	AE	M. Yves GRENET	
	M. Philippe DUFOUR	AE	M. Yves LEFRIQUE	
	M. Jean-Marie FERMENT	P	M. Frédéric LEJEUNE	
	M. Jérôme LHEUREUX	P	M. Michel LIEURY	
	M. Jean-Louis LUYPAERT	P	M. Alain POILVE	
	M. Joël SALLE	AE	M. Pascal VANIER	
		M. Jean-Pierre THEVENOT	AE	M. Eric SELLE

Commune de commune: Hérault de Gues, Bourville, Marville				
Titulaires	Mme Séverine FREMONT	P	M. Claude BOUTEILLER	
	M. Claude LESEIGNEUR	AE	M. Luc LEFRANCOIS	
	M. Olivier LECONTE	P	M. Olivier RICOEUR	
	M. Alfred TRASSY-PAILOGUES	AE	M. Daniel COLLARD	P
	M. Jean-Jacques DEMARES	P	M. Arnaud LAURENT	
	Mme Françoise HERVIEUX	AE	M. Philippe CORDIER	P
	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	AE	M. Yves HUBERT	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	AE	Mme Marcelle DUSSAUX	
	M. Dominique LACHEVRES	P	M. Emmanuel FECAMP	
	Mme Marie-France BEAUDOIN	AE	M. Philippe LANGNEL	P
Commune de commune: Hérault de Gues				
Titulaires	M. Fabrice DUBUS	P	Mme Martine LACOMBLEZ	
	M. Olivier BUREAUX	AE	M. Williams DELARUE	
	M. Guy LE VERDIER	P	M. Jean-Marie BAYEUL	
	M. Franck HERICHER	P	M. Jean-François BLOC	
	M. Martial HAUGUEL	AE	Mme Christine LEVAVASSEUR	
	Mme Monique HOUSSAYE	P	M. Jacques VOLLET	
	M. Victor BOUCHER	P	M. Eric BERANGER	
	M. Edouard LHEUREUX	P	M. David CHANDELIER	
	M. Paul POTEL	AE	M. Jacques DEPRez	
	M. Michel CHARDONNET	P	M. Denis FAUVEL	P
	M. Norbert GAINVILLE	P	M. Christine LE GALL	
	M. Christian GIFFARD	P	Mme Thérèse CALAIS	
	M. Edouard LEFORESTIER	P	M. Jacques GUEROULT	
	Mme Séverine LEMOINE	AE	M. Philippe PASQUIER	
	M. François POINTEL	P	Mme Anne ROQUIGNY	
Commune de commune: Hérault de Gues				
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	AE	Mme Odile DECHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE	M. Daniel DELAFENETRE	

Pouvoirs :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Séverine FREMONT, déléguée de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.



Vu la délibération 06-21/01/2016 du Conseil Syndical décidant de s'engager à réviser et adopter un PLPDMA, conforme au décret n°2015-662 du 10 juin 2015, couvrant l'ensemble du territoire syndical,

Vu les délibérations des collectivités ayant délibéré pour confier l'élaboration puis la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés sur leur territoire, au SMITVAD :

- Communauté de Communes du Canton de Criquetot l'Esneval, délibération du 29 décembre 2016,
- Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, délibération du 14 décembre 2016,
- Communauté de Communes Entre Mer et Lin, délibération du 12 décembre 2016,
- Communauté de Communes Plateau de Caux-Fleur de Lin, délibération du 13 octobre 2016,
- Communauté de Communes Saâne et Vienne, délibération du 29 septembre 2016,
- Communauté de Communes Les 3 Rivières, délibération du 22 novembre 2016,
- Communauté de Communes Varenne et Scie, délibération du 3 octobre 2016,
- Communauté de Communes Yerville-Plateau de Caux, délibération du 3 octobre 2016.

Considérant les actions prévues au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du Pays de Caux :

- Charte des E'Caux cantines
- Création locale d'emballages compostables
- Création d'un réseau de déchèteries professionnelles
- Service de broyage de déchets verts
- Site de partage de matériel
- Création d'une filière de réemploi
- Création d'une filière « coquillages »
- Compostage domestique
- Sensibilisation en milieu scolaire

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- d'adopter la programmation des objectifs et des indicateurs annexés à la présente délibération pour les trois années à venir.

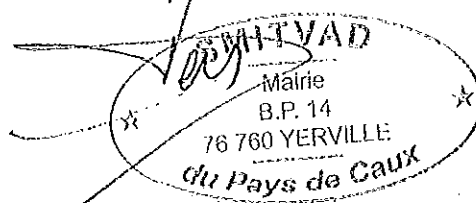
APPROUVE A L'UNANIMITE

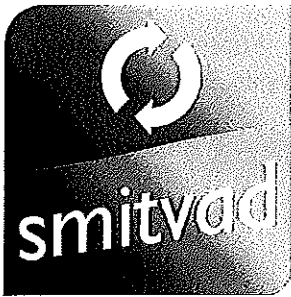
Délibéré les jours, mois et ans susdits,

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Jacques DEMARES





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 décembre 2017

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 47
Présents : 30
Pouvoirs : 00
Votants : 30

RESULTATS DES VOTES

Pour : 30
Contre : 00
Abstentions : 00
Ne prennent pas
part au vote :

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE COMPTE TENU DE :

- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime

le : 03 JAN. 2018

- de son affichage le :
22/12/2017

- de sa notification le :

CONVENTION AVEC LES COMMUNAUTES DE COMMUNES POUR LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT D'UNE ACTIVITE DE REEMPLOI Délibération n°: 05-21/12/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un du mois de décembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le six décembre deux mille dix-sept, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, se sont réunis en séance publique à la salle de la Mairie d'Yerville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DEMARES, Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CAUX					
Titulaires	Mme Florence DURANDE	AE	Suppléants	M. Dominique FOUBERT	
	M. Bernard HOUSSAYE	P		M. Cyriaque LETHUILLIER	
	M. Pierre LEMETAIS	AE		M. Jean-Claude DESCHAMPS	
	M. Patrick BUCOURT	P		M. Franck COTTARD	
	M. Daniel LEMESLE	AE		M. Jean-François LEDON	P
	M. Patrick LEFEBVRE	P			
	Mme Thérèse BARIL	AE			
	M. Raphaël LESUEUR	AE			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'YVILLE					
Titulaires	M. Jean-François ALIGNY	P	Suppléants	M. Rémy BELLANGER	
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Michel CLATOT	
	M. Hubert BUQUET	AE		M. Luc DAVID	
	M. Raymond CARPENTIER	P		Mme Isabelle DUJARDIN	
	M. Jean-Michel COLOMBEL	P		M. Gérard FOUCHE	
	M. Pascal DEBREE	AE		M. Yves GRENET	
	M. Philippe DUFOUR	AE		M. Yves LEFRIQUE	
	M. Jean-Marie FERMENT	P		M. Frédéric LEJEUNE	
	M. Jérôme LHEUREUX	P		M. Michel LIEURY	
	M. Jean-Louis LUYPAERT	P		M. Alain POILVE	
	M. Joël SALLE	AE		M. Pascal VANIER	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	AE		M. Eric SELLE	

Commune de commune Blacourt (Cote-d'Ivoire)				
Titulaires	Mme Séverine FREMONT	P	M. Claude BOUTEILLER	
	M. Claude LESEIGNEUR	AE	M. Luc LEFRANCOIS	
	M. Olivier LECONTE	P	M. Olivier RICOEUR	
	M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES	AE	M. Daniel COLLARD	P
	M. Jean-Jacques DEMARES	P	M. Arnaud LAURENT	
	Mme Françoise HERVIEUX	AE	M. Philippe CORDIER	P
	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	AE	M. Yves HUBERT	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	AE	Mme Marcelle DUSSAUX	
	M. Dominique LACHEVRES	P	M. Emmanuel FECAMP	
Mme Marie-France BEAUDOIN	AE	M. Philippe LANGNEL	P	
Commune de commune (Cote-d'Ivoire)				
Titulaires	M. Fabrice DUBUS	P	Mme Martine LACOMBLEZ	
	M. Olivier BUREAUX	AE	M. Williams DELARUE	
	M. Guy LE VERDIER	P	M. Jean-Marie BAYEUL	
	M. Franck HERICHER	P	M. Jean-François BLOC	
	M. Martial HAUGUEL	AE	Mme Christine LEVAVASSEUR	
	Mme Monique HOUSSAYE	P	M. Jacques VOLLET	
	M. Victor BOUCHER	P	M. Eric BERANGER	
	M. Edouard LHEUREUX	P	M. David CHANDELIER	
	M. Paul POTEL	AE	M. Jacques DEPREZ	
	M. Michel CHARDONNET	P	M. Denis FAUVEL	P
	M. Norbert GAINVILLE	P	M. Christine LE GALL	
	M. Christian GIFFARD	P	Mme Thérèse CALAIS	
	M. Edouard LEFORESTIER	P	M. Jacques GUEROULT	
	Mme Séverine LEMOINE	AE	M. Philippe PASQUIER	
M. François POINTEL	P	Mme Anne ROQUIGNY		
Commune de commune (Cote-d'Ivoire)				
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	AE	Mme Odile DECHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE	M. Daniel DELAFENETRE	

Pouvoirs :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Séverine FREMONT, déléguée de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.



L'action, déjà initiée lors du PLPD, en faveur du développement d'une activité de réemploi en déchèterie devra être prolongée dans le cadre du PLPDMA, dont le projet est actuellement mis à disposition du public.

Dans ce cadre, le Smitvad est entré en contact avec l'association Le Maillon Normand de Pavilly (Croix Rouge Insertion) qui est intéressée pour développer une filière de réemploi dans les déchèteries les plus proches de son site. Dans un 1^{er} temps, une expérimentation sera menée avec la déchèterie d'Yerville, située à moins de 13 km.

Pour ce faire, une convention tripartite entre le Smitvad, la communauté de commune et l'association doit être conclue pour définir le rôle de chacun. D'autres communautés de communes et d'autres associations de réemploi pourront être concernées par la suite.

Vu les délibérations des communautés de communes ayant confié au Smitvad l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,

Vu la délibération 06-21/01/2016 du Conseil Syndical décidant de s'engager à réviser et adopter un PLPDMA, conforme au décret n°2015-662 du 10 juin 2015, couvrant l'ensemble du territoire syndical, Considérant les actions prévues au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du Pays de Caux :

- Charte des E'aux cantines
- Création locale d'emballages compostables
- Création d'un réseau de déchèteries professionnelles
- Service de broyage de déchets verts
- Site de partage de matériel
- Création d'une filière de réemploi
- Création d'une filière « coquillages »
- Compostage domestique
- Sensibilisation en milieu scolaire

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- d'autoriser le Président à signer les conventions tripartites à intervenir avec les communautés de communes et les associations dans le but de soutenir le développement d'une activité de réemploi,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2018 du budget annexe du Programme Local de Prévention des déchets.


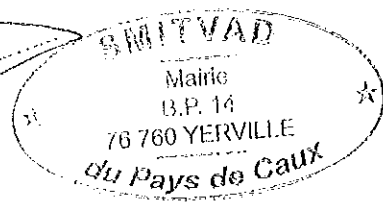
APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibéré les jours, mois et ans susdits,

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Jacques DEMARES

CONVENTION AVEC LES COMMUNAUTES DE COMMUNES POUR LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT D'UNE ACTIVITE DE REEMPLOI

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le SMITVAD du Pays de Caux, dont le siège social est à Yerville, sous le numéro Siret 257 604 710 00067, représenté par M. DEMARES, Président, dûment habilité aux fins des présentes. D'une part,

La Communauté de Communes..., dont le siège social est à....., sous le numéro Siret....., représentée par M....., Président(e), dûment habilité aux fins des présentes.

D'autre part,
Et l'Association, située....., sous le numéro Siret....., représenté par M....., Président(e), dûment habilité aux fins des présentes.
D'autre part.

Article 1 : OBJET

Dans le cadre de sa compétence en matière de gestion des déchets, et avec l'appui du SMITVAD, la Communauté de Communes... souhaite développer une activité de réemploi sur les sites de ses déchèteries. La présente convention a pour but de préciser les modalités d'un partenariat avec l'association....., exerçant une activité de réemploi, qui sera chargée de collecter et valoriser les déchets pouvant être réutilisés.

Article 2 : NATURE DES DECHETS A ENLEVER

Sont concernés par l'application de la présente convention l'ensemble des produits susceptibles d'être réemployés ou réutilisés à l'appréciation de l'association exerçant l'activité de réemploi :

- Meubles (canapés, armoires, fauteuils...)
- Equipements électriques et électroniques,
- Vaisselle & ustensiles de cuisine,
- Textiles, linge, chaussure, bagages,
- Outils de bricolage,
- Outils de jardinage,
- Vélos,
- Mobilier de jardin,
- Livres,
- Jouets.

Article 3 : INTERVENTION DES AGENTS DE GARDIENNAGE ET DES AGENTS VALORISTES

La collecte des objets réemployables et des déchets réutilisables nécessite l'intervention :

- des agents de gardiennage de la Communauté de Communes (ou du prestataire qu'elle a désigné),
- d'agents valoristes employés par l'association. L'association assurera une présence sur le site de la ou des déchèteries concerné(e)s pour opérer une collecte sélective des objets susceptibles d'être réemployés ou des déchets susceptibles d'être réutilisés. Annuellement, il s'agira d'une présence estimée à 160 h (3,5 heures par semaine x 46 semaines) par déchèterie.

Les agents mobilisés sur cette collecte se verront confier les tâches suivantes :

- Informer les usagers sur l'existence et le fonctionnement de l'activité de réemploi soutenue par la Communauté de Communes et le SMITVAD,
- Interroger les usagers sur la nature, l'état des objets et déchets apportés, notamment sur leur état de fonctionnement,
- Aider les usagers au déchargement des objets et déchets apportés,
- Regrouper les objets et déchets présentant un potentiel de réemploi ou réutilisation dans un espace de réemploi,
- Assurer la propreté et l'entretien de l'espace dédié au réemploi,
- Aider au chargement dans le véhicule de collecte.

Les agents de gardiennage de déchèterie ne pourront effectuer ces tâches que dans la limite de leur disponibilité, variable en fonction du niveau d'affluence en déchèterie.

Les agents valoristes détachés par l'association prendront nécessairement connaissance du règlement de la déchèterie et s'y conformeront strictement. Il est notamment strictement interdit de descendre dans les bennes et d'y récupérer des matériaux. Tout matériel déposé dans les bennes sera considéré comme « jeté » ou perdu pour le réemploi.

Article 4 : ORGANISATION DU STOCKAGE TEMPORAIRE

Pré-stockage : l'agent de gardiennage ou l'agent valoriste regroupera dans un premier temps les objets réemployables et déchets réutilisables sur un espace extérieur de pré-stockage. Des contenants de type « caisses grillagées » seront mis à disposition des agents de gardiennage et agents valoristes.

Stockage : afin d'optimiser les transports, les déchets valorisables seront regroupés afin d'être stockés en attente d'un enlèvement. Le regroupement sera effectué en fonction de la disponibilité des agents et en tous les cas avant la fin de journée, dans un conteneur maritime fermé, constituant la zone de réemploi. Le conteneur maritime sera acquis par la communauté de communes et subventionné dans la limite de 2 000 € HT par déchèterie par le SMITVAD (sur présentation de la facture correspondante).

La zone de réemploi n'est pas accessible aux usagers de la déchèterie.

Article 5 : ENLEVEMENTS

Les déchets seront enlevés par le personnel de l'association..... à l'aide d'un véhicule de collecte adapté. Les enlèvements se dérouleront en fin de journée en présence de l'agent de gardiennage ou de l'agent valoriste qu'elle a détaché.

L'équipe d'enlèvement de l'association aura la possibilité d'effectuer une nouvelle sélection des objets et déchets au moment du chargement. Le cas échéant, elle réoriente les objets et déchets qu'elle n'est pas en mesure de valoriser vers les filières adéquates disponibles, conformément au règlement de la déchèterie.

Les enlèvements peuvent se faire :

- à l'initiative de l'association,
- à la demande de la Communauté de Communes (transmission d'une demande d'enlèvement par mail).

Article 6 : VALORISATION

L'association est tenue de mettre en place un processus de valorisation satisfaisant aux exigences du Code l'Environnement (article L.541.1.) et de mettre en oeuvre la préparation à la réutilisation : toute opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation en vue de la valorisation par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à être réutilisés sans autre opération de prétraitement.

L'association dispose de la possibilité de déposer, sans contrepartie financière, une fraction des objets et déchets qu'elle collecte et qui ne serait pas réutilisable, dans la limite de 10% des quantités collectées sur les déchèteries de la Communauté de Communes.

Pour éviter toute perturbation du fonctionnement de la déchèterie, ces dépôts seront limités à 2 m³ par dépôt.

Article 7 : TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET REVENTE DES OBJETS

Le transfert de propriété et de responsabilité des objets de la Communauté de Communes à l'association se fait à l'enlèvement de la zone de réemploi et se matérialise par le bon d'enlèvement visé par les agents de la collectivité et mentionné à l'article 10. L'association ... est dès lors autorisée à revendre les objets, après que ceux-ci aient subi le processus de valorisation défini à l'article 6.

Article 8 : COMMUNICATION

La Communauté de Communes engagera une opération de communication auprès des usagers du service public de gestion des déchets, avec l'appui du SMITVAD, pour :

- faire connaître l'existence de la filière,
- préciser les modalités d'organisation de la collecte (apport des objets en déchèterie en préservant leur état),

La Communauté de Communes utilisera les moyens dont elle dispose : publication communautaire, site internet... et pourra se doter de moyens spécifiques. Le SMITVAD utilisera les outils de communication dont il dispose et pourra participer à la l'élaboration de nouveaux outils spécifiques. L'association reliera cette communication auprès de ses adhérents et clients.

Article 9 : SOUTIEN FINANCIER

L'association ... bénéficiera de la part du SMITVAD d'un soutien financier forfaitaire, destiné à favoriser le développement de l'activité de réemploi, dont le montant est initialement établi sur la base :

- du volume horaire estimé de l'agent valoriste en déchèterie : 160 h x 20 €/h (par déchèterie concernée)
- de l'objectif de tonnage à collecter sur la déchèterie : 12 t x 100 €/t (par déchèterie concernée)

Le montant forfaitaire ainsi défini sera versé quelles que soient les quantités collectées. Les quantités et prix unitaires ayant servis à l'établissement du montant initial du soutien financier pourront être redéfinis en cas de renouvellement de la convention, en fonction des résultats obtenus.

Article 10 : SUIVI ET EVALUATION DES QUANTITES COLLECTEES ET VALORISEES

Un bon d'enlèvement, listant les objets enlevés en zone de réemploi, sera établi à chaque enlèvement et visé par les agents de gardiennage de la Communauté de Communes. Des pesées systématiques des flux d'objets enlevés en déchèterie seront réalisées par l'association. L'association tiendra à jour un registre de suivi précisant les tonnages enlevés, les tonnages valorisés et non valorisés. Elle fournira à la Communauté de Communes et au SMITVAD un bilan synthétique trimestriel, dans les 15 jours suivant la fin du trimestre et un bilan détaillé annuel, dans un délai d'un mois après la clôture de l'exercice.

Article 11 : ASSURANCES ET ATTESTATIONS

L'association dispose des assurances et attestations nécessaires et les joints en annexe à la présente convention à savoir :

- Assurance responsabilité civile comprenant :
 - Les dommages des préposés causés aux biens d'autrui,
 - Les dommages des préposés causés aux personnes,
- Récapitulé de déclaration de transport de déchets délivré par la préfecture.

Article 12 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention est établie pour une durée de 12 mois renouvelable en fonction des résultats obtenus, des quantités collectées et des éventuels problèmes rencontrés. Dans le cas où l'une des trois parties ne serait pas satisfaite, dans un délai de 15 jours avant la date anniversaire, l'une ou l'autre partie dénoncerait la convention par lettre en recommandé avec accusé de réception.

Le
Le président du SMITVAD

Le
Le président de la Communauté de Communes

Le
Le président de l'association

FF



Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 décembre 2017

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	47
Présents :	30
Pouvoirs :	00
Votants :	30

RESULTATS DES VOTES

Pour :	30
Contre :	00
Abstentions :	00

Ne prennent pas
part au vote :

ACTE CERTIFIE
EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :
- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le 3 JAN. 2018

- de son affichage le :
22/12/2017
- de sa notification le :

CONSULTATION POUR UN MARCHÉ D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ADAPTATION DU CONTRAT DE DSP DES UNITES DE TRAITEMENT DU SMITVAD

Délibération n°: 06-21/12/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un du mois de décembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le six décembre deux mille dix-sept, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, se sont réunis en séance publique à la salle de la Mairie d'Yerville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques DEMARES, Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Comité Syndical du Canton de Caux (Pays de Caux)				
Titulaires	Mme Florence DURANDE	AE	M. Dominique FOUBERT	
	M. Bernard HOUSSAYE	P	M. Cyriaque LETHUILLIER	
	M. Pierre LEMETAIS	AE	M. Jean-Claude DESCHAMPS	
	M. Patrick BUCOURT	P	M. Franck COTTARD	
	M. Daniel LEMESLE	AE	M. Jean-François LEDON	P
	M. Patrick LEFEBVRE	P		
	Mme Thérèse BARIL	AE		
	M. Raphaël LESUEUR	AE		
Comité Syndical du Canton d'Allaire				
Titulaires	M. Jean-François ALIGNY	P	M. Rémy BELLANGER	
	M. André-Pierre BOURDON	P	M. Michel CLATOT	
	M. Hubert BUQUET	AE	M. Luc DAVID	
	M. Raymond CARPENTIER	P	Mme Isabelle DUJARDIN	
	M. Jean-Michel COLOMBEL	P	M. Gérard FOUCHE	
	M. Pascal DEBREE	AE	M. Yves GRENET	
	M. Philippe DUFOUR	AE	M. Yves LEFRIQUE	
	M. Jean-Marie FERMENT	P	M. Frédéric LEJEUNE	
	M. Jérôme LHEUREUX	P	M. Michel LIEURY	
	M. Jean-Louis LUYPAERT	P	M. Alain POILVE	
	M. Joël SALLE	AE	M. Pascal VANIER	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	AE	M. Eric SELLE	

Commune de commune Placemat (C. D. X. Bourville, Yerville)					
Titulaires	Mme Séverine FREMONT	P	Suppléants	M. Claude BOUTEILLER	
	M. Claude LESEIGNEUR	AE		M. Luc LEFRANCOIS	
	M. Olivier LECONTE	P		M. Olivier RICOEUR	
	M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES	AE		M. Daniel COLLARD	P
	M. Jean-Jacques DEMARES	P		M. Arnaud LAURENT	
	Mme Françoise HERVIEUX	AE		M. Philippe CORDIER	P
	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	AE		M. Yves HUBERT	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	AE		Mme Marcelle DUSSAUX	
	M. Dominique LACHEVRES	P		M. Emmanuel FECAMP	
	Mme Marie-France BEAUDOIN	AE		M. Philippe LANGNEL	P
Commune de commune (C. D. X. Bourville, Yerville)					
Titulaires	M. Fabrice DUBUS	P	Suppléants	Mme Martine LACOMBLEZ	
	M. Olivier BUREAUX	AE		M. Williams DELARUE	
	M. Guy LE VERDIER	P		M. Jean-Marie BAYEUL	
	M. Franck HERICHER	P		M. Jean-François BLOC	
	M. Martial HAUGUEL	AE		Mme Christine LEVAVASSEUR	
	Mme Monique HOUSSAYE	P		M. Jacques VOLLET	
	M. Victor BOUCHER	P		M. Eric BERANGER	
	M. Edouard LHEUREUX	P		M. David CHANDELIER	
	M. Paul POTEL	AE		M. Jacques DEPREZ	
	M. Michel CHARDONNET	P		M. Denis FAUVEL	P
	M. Norbert GAINVILLE	P		M. Christine LE GALL	
	M. Christian GIFFARD	P		Mme Thérèse CALAIS	
	M. Edouard LEFORESTIER	P		M. Jacques GUEROULT	
	Mme Séverine LEMOINE	AE		M. Philippe PASQUIER	
M. François POINTEL	P	Mme Anne ROQUIGNY			
Commune de commune (C. D. X. Bourville, Yerville)					
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	AE	Sup.	Mme Odile DECHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE		M. Daniel DELAFENETRE	

Pouvoirs :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Séverine FREMONT, déléguée de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.

**Description de la mission :**

La mission serait structurée en quatre phases. La **première phase** correspondrait en un état des lieux exhaustif sur les plans techniques, économiques et juridiques. Cette mission réalisée enclencherait une **seconde phase** où les conclusions précédentes seraient mobilisées et croisées avec les objectifs d'efficacité technique et d'économie du service public. Il s'agirait de mettre en évidence des solutions d'optimisation traduites en terme d'évolution contractuelle de la DSP. Dans une **troisième phase** les solutions d'optimisations seraient proposées et éprouvées dans une négociation avec le délégataire. La **quatrième phase** consisterait au suivi sur deux années d'exploitation de la DSP reformulée.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- d'autoriser le Président à lancer une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage,
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions éventuelles auprès des partenaires, Région, Département, ADEME...

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.

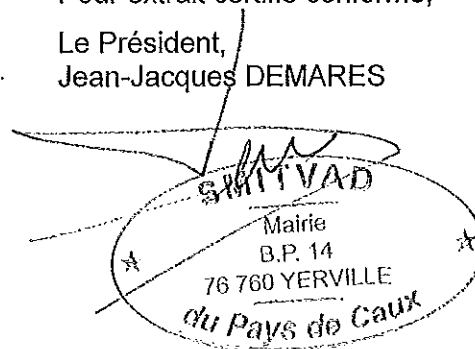
APPROUVE A L'UNANIMITE

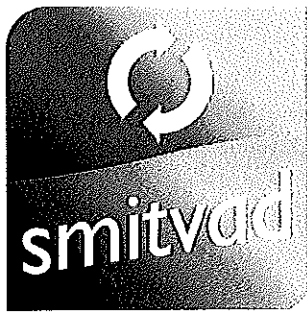
Délibéré les jours, mois et ans susdits,

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Jacques DEMARES





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS BUDGETAIRES VALANT ACCUSE RECEPTION

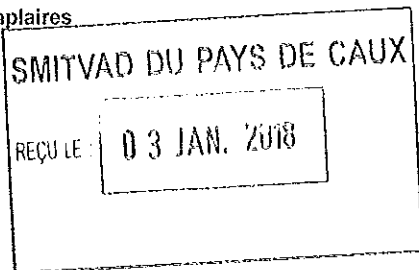
PREFECTURE
Direction des relations avec les collectivités locales
et des Elections
7, place de la Madeleine – CS 16036
76 036 ROUEN Cedex

Nos Réf: EB 2017.12.54

Affaire suivie par : Estelle Bouteiller

Courriel : contact@smitvad.fr

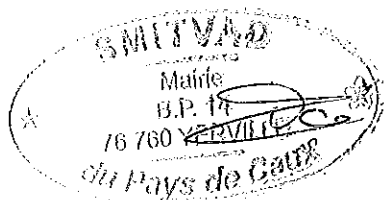
A établir en 2 exemplaires



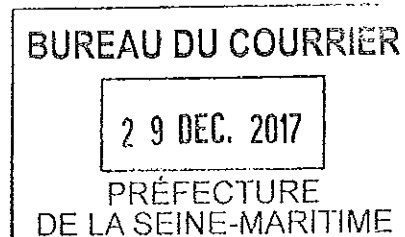
Yerville, le 27 décembre 2017

NATURE DES DOCUMENTS	Budget Principal	Budget Annexe PLPD
BUDGET PRIMITIF - Année 2018	21 décembre 2017	21 décembre 2017
Délibération d'approbation du budget primitif	N°01-21/12/2017	N°03-21/12/2017

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la Préfecture :





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

**BORDEREAU DE DEPOT DE
DOCUMENTS VALANT ACCUSE
RECEPTION**

PREFECTURE
Service Courrier
7, place de la Madeleine – CS 16036
76 036 ROUEN Cedex

Nos Réf : EB 2017.12.55

Affaire suivie par : Estelle Boutellier

Courriel : contact@smitvad.fr

A établir en 2 exemplaires

SMITVAD DU PAYS DE CAUX

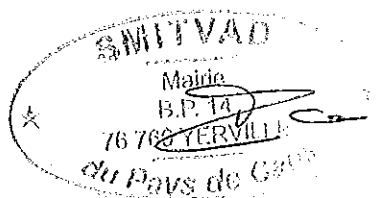
REQU LE : 03 JAN. 2018

n°2

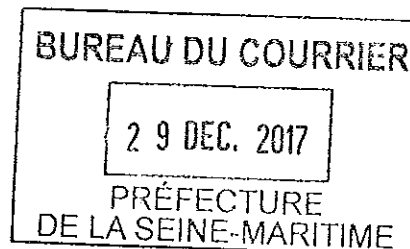
Yerville, le 27 décembre 2017

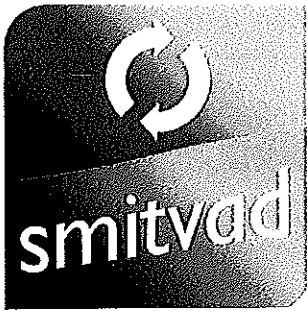
NATURE DES DOCUMENTS	REF de l'ACTE	Nombre d'exemplaires
Délibération	N°04-21/12/2017	1
Délibération	N°05-21/12/2017	1
Délibération	N°06-21/12/2017	1
Délibération	N° 02-21/12/2017	1

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la Préfecture :





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

**BORDEREAU DE DEPOT DE
DOCUMENTS VALANT ACCUSE
RECEPTION**

PREFECTURE
Service Courrier
7, place de la Madeleine – CS 16036
76 036 ROUEN Cedex

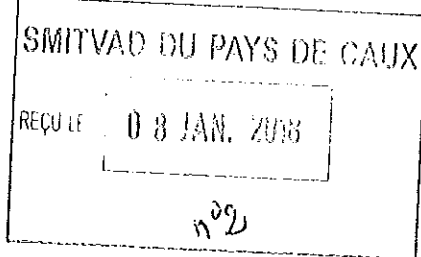
Nos Réf : EB 2018.01.02

Affaire suivie par : Estelle Bouteiller

Courriel : contact@smitvad.fr

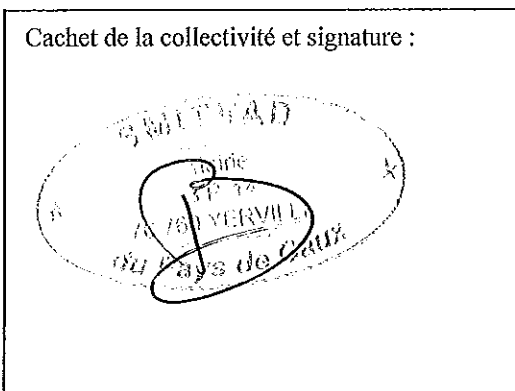
A établir en 2 exemplaires

Yerville, le 02 janvier 2018

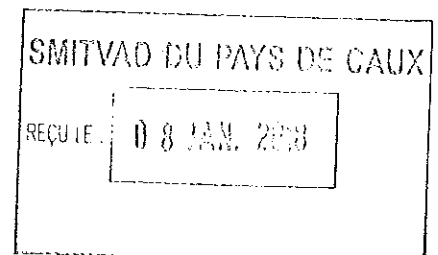
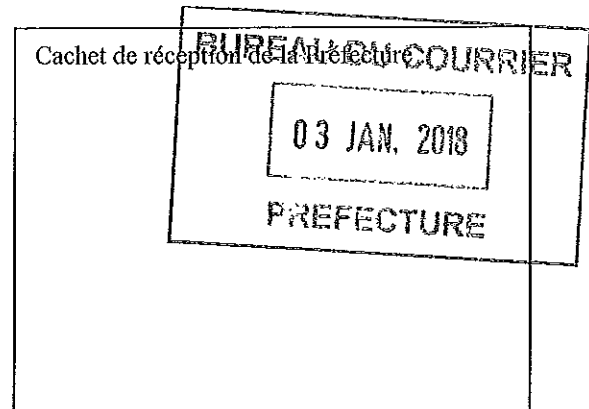


NATURE DES DOCUMENTS	REF de l'ACTE	Nombre d'exemplaires
Délibération : Décision modificative n°2 au budget 2017 – budget principal	N°03-24/11/2017 Nouvelle maquette qui annule et remplace la précédente erronée	1

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la Préfecture



Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 ☎ 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr